

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Conjointes-aidantes, les agricultrices belges enfin reconnues

Retour sur une révolution entamée il y a 30 ans

Auteur : Inès Bourdon
Promoteur(s) : Gérard Derèze
Année académique 2018-2019
Master 120 en journalisme

Table des matières

1. Introduction p.1

2. Cadrage théorique p.2-19

2.1. Contexte agricole wallon p.2-4

2.2. Structuration du paysage syndical agricole wallon p.4-12

2.2.1. Principaux acteurs p.4-5

2.2.2. Place des femmes dans les structures agricoles syndicales wallonnes p.6-12

2.3. Les femmes dans l'agriculture p.12-19

2.3.1. Propositions d'éléments théoriques p.12-13

2.3.2. Essai de caractérisation du travail des agricultrices p.14-16

2.3.3. Profil et apport des femmes sur les exploitations agricoles wallonnes p.17-19

3. Méthode globale p.20-32

3.1. Choix du sujet p.20-21

3.2. Phase de documentation p.21-27

3.2.1. Un important travail de préparation p.21

3.2.2. Entretiens exploratoires p.22-23

3.2.3. Entretiens de consolidation p.24

3.2.4. Choix des intervenantes p.25-27

3.3. Phase de terrain p.28-29

3.3.1. Positionnement journalistique p.28

3.3.2. Le temps long et la rencontre interpersonnelle p.29

3.4. Déroulement des entretiens p.29-32

3.4.1. Méthode p.29-30

3.4.2. Matériel p.30

3.4.3. Making of des entretiens p.30-32

4. Choix éditoriaux p.32-38

4.1. Un format : le supplément p.32-33

4.2. Chapitre l'évolution des statuts p.33

4.3. Infographies p.33

4.4. Série de portraits p.34

4.5. Photographies et illustrations p.34-35

4.6. Plusieurs médias cibles p.35

4.7. Public cible p.36

4.8. Difficultés et angles morts p.36-38

5. Conclusion p.38-39

6. Annexes p.1-27

7. Bibliographie p.1-9

Remerciements

Mes remerciements vont aux « dames de l'Union des Agricultrices Wallonnes », comme elles aiment à s'appeler, pour leur disponibilité, le temps qu'elles m'ont consacré, leur patience et leur bienveillance face à mes incessantes sollicitations. Un remerciement tout particulier à Myriam Lambillon, Geneviève Ligny et Valentine Huys.

Merci à mes trois intervenantes Anne-Marie Tasiaux, Sabine Laruelle et Christine Leborne de m'avoir ouvert leur porte et raconté leur histoire.

Merci à Pia Renaudat pour son temps et les talents qu'elle a déployés pour la mise en page de mon travail.

Merci aux membres du service statistique de l'INASTI de m'avoir patiemment expliqué comment utiliser leur interface.

Merci à Daniel Lanteir, bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Agriculture de Namur. Sans lui, je n'aurais jamais pu avoir accès à des documents d'une importance fondamentale pour la réalisation de ce mémoire.

Merci à Cyrille Verlinden pour la générosité avec laquelle il s'est raconté.

Merci à François-Xavier Legrand et Solène Valentin de m'avoir supportée et soutenue.

Merci à l'ensemble du corps enseignant et aux étudiants de l'EJL pour ces deux années de formation.

Enfin, merci à mon promoteur Gérard Derèze pour ses encouragements face aux moments de doute, ses conseils judicieux et son humour.

1. Introduction

Ce mémoire-projet signe la fin de mes deux années de master à l'École de Journalisme de Louvain. Grâce à la grande liberté qui nous a été offerte dans le choix de nos sujets, j'ai souhaité m'intéresser à une problématique peu connue du grand public : l'acquisition de droits sociaux comme outil d'émancipation des agricultrices wallonnes. À mon sens, la création du statut de conjoint-aidant et ses implications constituent pour elles une véritable révolution. Avant les années 1980, les agricultrices, à moins d'être cheffes d'exploitation à titre principal, étaient considérées comme simples femmes au foyer — sans mépris pour ces dernières par ailleurs. Concrètement, cela signifie qu'elles ne bénéficiaient pas de droits sociaux propres, et étaient considérées comme des personnes « à charge » de leur époux. Au regard de leur investissement massif à la bonne marche de l'exploitation et à l'équilibre du foyer, la frustration pouvait être grande. Il faudra attendre 2005 pour que le statut de conjoint-aidant leur permette de se constituer une pension retraite propre, et de bénéficier d'une couverture personnelle en matière de soins de santé.

Au-delà de l'aspect juridique et social, ce statut leur a permis d'être reconnues professionnellement par l'ensemble du secteur agricole, mais aussi par la société civile. Sa création se situe au confluent de plusieurs facteurs et grâce à l'investissement de femmes issues de la sphère politique, syndicale et fiscale. Sans relater de manière exhaustive cette avancée majeure initiée il y a près de 30 ans, ce supplément intitulé « Conjointes-aidantes, les agricultrices belges enfin reconnues » entend mettre en avant trois femmes qui ont participé à son élaboration et à sa création. Leur apport est aussi différent que complémentaire, avec pour dénominateur commun un engagement réel en faveur du droit et de la défense des agricultrices. Au travers d'une série de portraits écrits et photographiques, mon objectif est de rendre hommage à leur travail et à leur parcours.

Dans les pages qui suivent, je fais état de l'ensemble de ma démarche et des choix journalistiques qui ont guidé ma réflexion tout au long de la conception et de la réalisation de ce mémoire. Une première partie donne un aperçu des connaissances que j'ai acquises au fil de mes lectures et de mes rencontres auprès des professionnels et professionnelles du secteur.

Dans la seconde partie, je détaille la méthode mise en œuvre sur le terrain, ainsi que les choix de conceptions concrets qui m'ont permis de réaliser ce supplément.

2. Cadrage théorique

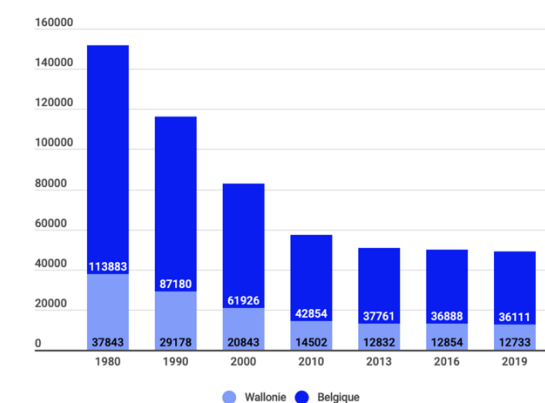
2.1 Contexte agricole wallon

En Wallonie, l'agriculture et le monde rural ont subi un certain nombre de transformations significatives sur l'ensemble du 20^{ème} siècle. Dans son étude « Le monde agricole en Wallonie : enjeux sociaux d'une souveraineté alimentaire », l'association d'analyse sociale *Centre avec* isole une révolution particulièrement marquante à partir des années 50 : la consolidation de l'existence d'une catégorie sociale rurale à part entière, recherche d'une plus grande productivité soutenue par la modernisation et la mécanisation des techniques agricoles, l'intégration dans un circuit économique général, intégration coulée dans le marbre avec la création de la Communauté économique européenne en 1957 et de la Politique agricole commune (PAC) censée assurer la souveraineté alimentaire européenne. À partir de 1962, le système mis en place par la PAC pousse les agriculteurs à toujours plus de productivisme, pour être compétitif sur le marché mondial. Cette intensification de la production a également été soutenue par la modernisation des techniques agricoles : sélection génétique végétale et animale, utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides, etc.

Le monde agricole belge est également marqué par un phénomène de concentration : entre 1980 et 2019, le secteur agricole belge a perdu 68 % de ses exploitations et la superficie moyenne des exploitations a quant à elle

triplé : en Wallonie, la moyenne est passée de 20,7 à 57,6 hectares sur cette même période. L'évolution du nombre de tracteurs illustre également ce phénomène de « mécanisation-concentration » : en 1977, la Belgique comptait 114.517 tracteurs agricoles, contre 194.399 en 2019. Une des conséquences de cette évolution est que, compte tenu des investissements colossaux que nécessitent aujourd'hui les équipements agricoles, les agriculteurs se spécialisent dans la production de denrées spécifiques. En 2006, les chiffres du Collectif Stratégie Alimentaire (CSA) révèlent qu'en Région wallonne, 82,2 % des exploitations sont spécialisées, majoritairement dans la production de viande bovine, dans la culture agricole, la production de lait, ainsi que la production mixte lait et viande.

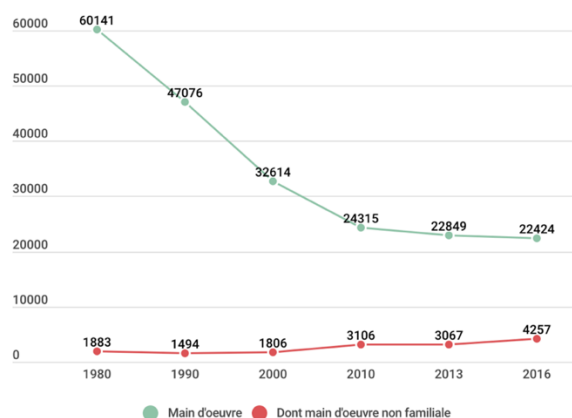
Diminution du nombre d'exploitations agricoles en Belgique et en Wallonie



Sources : Les chiffres clés de l'agriculture 2020 - Stabel

La main-d'œuvre agricole est elle aussi marquée par une forte diminution : entre 1980 et 2016, le secteur agricole belge a perdu 62 % de ses travailleurs. En Wallonie, leur nombre est passé de 60.141 à 22.424 sur cette même période. Cette réduction est imputable à la diminution du nombre d'exploitations ainsi qu'à la mécanisation des techniques agricoles. En parallèle, la proportion de main-d'œuvre non familiale a augmenté de 3,9 %. Il est néanmoins manifeste que la main-d'œuvre agricole reste majoritairement de nature familiale.

Diminution de la main-d'oeuvre agricole en Wallonie



Source : les chiffres clés de l'agriculture belge 2020 - Statbel

2.2 Structuration du paysage syndical agricole wallon

2.2.1 Principaux acteurs

En Wallonie, les deux principaux syndicats agricoles à but général sont la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) et la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA).

La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) est un syndicat agricole et un mouvement paysan ayant pour vocation le développement d'une agriculture durable, la protection des jeunes agriculteurs et de l'autonomie paysanne. Il soutient l'instauration d'une économie solidaire. Ce syndicat compte 1.500 membres, et est reconnu comme Organisation de jeunesse par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La FUGEA est également agréée en tant que Centre de formation professionnelle en agriculture par le Service Public de Wallonie. La création de ce syndicat remonte au début des années 70, lors du projet d'extension du camp militaire de Marche-en-Famenne qui suscita la colère des agriculteurs inquiets pour leurs terres. L'association prend le nom de Front Uni des Jeunes agriculteurs

(FUJA) et devient proche d'une autre association, l'Union pour la Défense des Exploitations Familiales (UDEP). Ce partenariat prend fin lorsque l'UDEP fusionne avec l'Union Professionnelle Agricole (UPA), laquelle s'allie ensuite à l'Alliance Agricole Belge (ABB) pour former la Fédération Wallonne de l'Agriculture. Le syndicat prend le nom de Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs en 2004, et se présente comme un syndicat agricole jeune, indépendant et pluraliste.

La Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) est considérée comme le plus important syndicat en Wallonie. L'organisation résulte de la fusion de deux syndicats agricoles en 2001 : l'Alliance Agricole Belge (AAB), créée en 1930 et d'obédience catholique, et l'Union Professionnelle Agricole (UPA), créée au lendemain de la Première Guerre mondiale dans une visée purement syndicaliste. Les revendications de cette dernière portent exclusivement sur le champ professionnel : à l'époque, le syndicat entend se libérer de la tutelle du clergé local. En 1922, les Jeunes Alliances paysannes sont créées. Ce sont majoritairement les enfants des membres de l'UPA qui s'y affilient.

Des branches féminines seront créées au sein de l'AAB et de l'UPA, respectivement en 1967 et 1968. Ces associations de femmes prennent les noms de l'Alliance agricole féminine (AAF) et de l'Union Professionnelle Agricole Féminine (UPAF).

La fusion des syndicats agricoles de 2001 a été motivée par la volonté de donner plus de poids au secteur agricole sur fond de difficultés économiques croissantes, mais découle également de la régionalisation de l'agriculture belge initiée en 1980 et achevée au début des années 2000 : le Boerenbond, historiquement proche de l'Alliance Agricole Belge, s'est polarisé sur la Flandre. Les enjeux agricoles sont devenus spécifiques à chaque région. Les négociations entre leurs deux grands syndicats ont été laborieuses, mais après un premier échec en 1997, leurs dirigeants respectifs sont parvenus à dépasser les clivages — essentiellement idéologiques, d'après la littérature — pour aboutir à un accord qui donnera naissance à la Fédération Wallonne de

l'Agriculture. Les deux branches des anciens syndicats se regroupent également, donnant ainsi naissance à l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW).

2.2.2 La place des femmes dans les structures agricoles syndicales wallonnes

- En 1995 — La participation des femmes dans les processus décisionnels du monde agricole et rural

La place et la participation des femmes dans les structures syndicales agricoles belge n'ont pas réellement fait l'objet d'études approfondies en Belgique. En 1995, le Centre européen pour la promotion et la formation en milieu agricole et rural (CEPFAR) et la Commission Féminine du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) ont réalisé une étude sur la participation des femmes dans les processus décisionnels du monde agricole et rural européen. Les données ont été recueillies à l'aide de questionnaires directement envoyés aux instances et organisations concernées. Seuls quatre pays de l'Union européenne ont complété les documents, dont deux de manière incomplète. Parmi les motifs invoqués, il est manifeste que certains pays ne disposaient tout simplement pas de données sur le nombre de femmes dans les instances de décision.

Le rapport comporte plusieurs volets : une première partie est consacrée à l'évaluation chiffrée de leur place dans les organes de décision des instances agricoles au niveau politique, une seconde examine leur place et leur poids dans les organisations syndicales agricoles de chaque pays membre de l'Union européenne. Dans une troisième partie, l'étude s'attache à expliquer les causes de la sous-représentation générale des femmes constatée au niveau des instances politiques et des organisations professionnelles syndicales agricoles.

En Belgique, L'Alliance Agricole Belge et l'Union Professionnelle Agricole, ancêtres de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), ont répondu à la demande des enquêtrices issues de la Commission Féminine du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA).

- Représentation des femmes membres de l'Alliance Agricole Belge

Les données sont à interpréter avec prudence compte tenu de l'indisponibilité de certaines données et du recours à l'estimation pour pallier cette insuffisance. En 1995, l'organisation syndicale indique réunir « la moitié des agriculteurs wallons », dont un quart de femmes, ce qui porte leur nombre à 25 % des membres de l'Alliance. Au niveau européen, ce chiffre varie de 25 % à 50 %.

La représentation des femmes dans les instances décisionnelles du syndicat est variable selon le niveau de pouvoir :

- Au niveau national, tous les membres exerçant une fonction de décision sont des hommes, soit 15.
- La situation est différente au niveau régional : les femmes sont présentes à hauteur de 20 % dans les instances décisionnelles des 9 sections régionales du syndicat. Elles représentent 32 membres sur 160.

- Représentation des femmes membres de l'Union Professionnelle Agricole

En 1995, l'Union Professionnelle Agricole n'a pas fourni de chiffres concernant la proportion d'hommes et de femmes membres du syndicat.

- Au niveau national, l'Union Professionnelle Agricole a mis en place un système de sièges réservés aux femmes dans ses instances décisionnelles. Sur 250 sièges, 9 sont réservés aux femmes, ce qui porte leur représentation à 3,6 %.
- Au niveau régional, 400 représentants sont répartis entre 80 sections régionales. Parmi ces représentants, 160 femmes exercent une

fonction de décision, soit 40 %. On compte également une femme présidente de section régionale.

Dans la plupart des autres organisations européennes, la participation des femmes dans les organes de décision au niveau national se situe autour de 6 %. L'étude montre qu'à la fin du 20^{ème} siècle en Europe, la participation des femmes dans les instances de décisions des organisations professionnelles agricoles est généralement plus élevée au niveau régional que national. De manière générale, l'étude tend à démontrer qu'en 1995, les femmes sont nettement sous-représentées au sein des organisations professionnelles comme des instances publiques agricoles. La faiblesse des données recueillies — par manque de volonté ou faute de recensement — montre que la question est à l'époque tabou.

L'étude s'est également employée à recueillir l'opinion des membres des branches féminines des organisations syndicales quant à la faible représentation des femmes dans l'organisation professionnelle générale.

Plusieurs éléments d'explication ont été avancés :

Lorsqu'une exploitation décide de s'engager au niveau d'une organisation syndicale, le couple d'agriculteurs doit décider lequel des deux partenaires va s'engager, compte tenu du fait qu'un engagement en duo risquerait de faire souffrir l'exploitation. Dans la plupart des cas, il est admis que c'est l'homme, en tant que chef de l'exploitation, qui va s'engager là où la femme continuera à gérer la ferme. À l'époque, on souligne aussi l'incompatibilité pour les femmes de s'occuper à la fois de la famille, tout en prenant en charge des fonctions publiques. D'autres femmes expliquent laisser la parole aux hommes parce que leurs connaissances techniques en agriculture sont plus faibles. Couplé à un niveau de formation plus bas, c'est un des éléments cités comme obstacle à la participation des femmes. Déjà à l'époque, les organisations agricoles féminines attachent beaucoup d'importance à la formation et à l'information de leurs membres pour stimuler la confiance des femmes. En Belgique, les membres de l'Union Professionnelle Agricole Féminine et de l'Alliance Agricole Féminine ont pour objectif et activité

prioritaire la promotion et la défense des intérêts des exploitantes et femmes d'agriculteurs, l'organisation d'activités culturelles, la promotion de l'image de la femme dans la profession.

- Et aujourd'hui ?

Il faut tout d'abord relever une évolution majeure sur la représentation des femmes dans la sphère dirigeante des syndicats agricoles belges : depuis 2015, Sonja De Becker est à la tête du Boerenbond. Elle est la première femme à diriger l'organisation. En 2019, Marianne Streel est élue à la présidence de la Fédération Wallonne de l'Agriculture : c'est également une première dans l'histoire du syndicat agricole wallon. En l'absence d'études sur la représentation des femmes dans les instances décisionnelles des organisations agricoles aujourd'hui, j'ai consulté la composition des différentes structures des principaux syndicats agricoles à but général en Wallonie. Il faut cependant mentionner que la structure des syndicats agricoles a radicalement évolué, ce qui peut entraîner un biais dans l'appréciation des résultats. De plus, on admettra une marge d'erreur, certaines personnes portant un prénom mixte et n'étant pas référencées sur internet. Il s'agit ici d'une tentative d'appréciation de la représentation actuelle des femmes dans les instances décisionnelles des syndicats agricoles wallons.

- La Fédération Wallonne de l'Agriculture

La Fédération Wallonne de l'Agriculture présente une structure pyramidale, composée de 59 sections locales, 17 sections régionales, 5 sections provinciales, un conseil général, 5 commissions, un comité directeur, ainsi qu'un bureau qui regroupe les présidents et présidentes nationaux de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et de l'Union des Agricultrices Wallonnes (l'UAW). Ces derniers présentent une structure analogue. Les instances identifiées comme décisionnelles pour les besoins de la présente analyse sont :

Le Bureau : Le Bureau de la Fédération Wallonne de l'Agriculture en assure la gestion journalière. Cette instance comprend les présidents/présidentes et vice-présidents/vice-présidentes au niveau national de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, ainsi que les présidents et présidentes de la Fédération des Jeunes Agriculteurs et de l'Union des Agricultrices Wallonnes. Sur les 6 membres qui composent le bureau, 2 sont des femmes soit 33,3 %.

Le Conseil général : Le Conseil général est composé de délégués et déléguées issus des sections locales, décrit comme le « Parlement » de la Fédération wallonne de l'agriculture. Ce sont eux qui sont chargés d'élire la présidente nationale. Sur 164 membres, 10 sont des femmes soit 6 %.

Le Comité directeur : Le Comité directeur compte 20 délégués et déléguées issus des sections provinciales. Cette instance est présentée comme le « gouvernement » de la Fédération Wallonne de l'Agriculture. Ce sont ses membres qui sont chargés d'élire les 4 vice-présidents nationaux en leur sein. Sur les 15 membres qui composent le Comité, 5 sont des femmes, soit 33,3 %.

Les 5 sections provinciales : Chaque section provinciale compte un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Sur l'ensemble des sections, on compte 1 femme élue au poste de présidente sur les 10 membres, soit 10 %.

Les 17 sections régionales : Chacune des sections régionales regroupe plusieurs sections locales, et est constituée de l'ensemble des membres des sections locales qui la composent. Toutes régions confondues (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur), on compte 40 membres. Les sections comptent un(e) président(e), un(e) vice-président(e), avec parfois un(e) trésorier(ière). Sur ces 40 membres, on compte 3 femmes, soit 7,5 %. Il faut cependant préciser que 2 d'entre elles sont trésorières, et que c'est Marianne Streel, présidente nationale de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), qui occupe le poste de présidente pour la région de Liège.

Les 59 sections locales : L'ensemble des membres de la Fédération Wallonne de l'Agriculture désigne un comité par section, certains membres du comité siègent au Conseil général. Les sections peuvent être composées d'un(e) président(e), un(e) vice-président(e), avec parfois un(e) trésorier(ière). Sur les 141 membres qui composent ses sections, 10 sont des femmes, soit 7 %. La moitié d'entre elles remplissent la fonction de trésorière, on compte également 2 présidentes et 3 vice-présidentes.

• **Récapitulatif des résultats**

Au niveau national (Bureau, Conseil Général et Comité directeur) : Les femmes représentent 9 % des 185 membres qui composent ces différentes instances.

- Au niveau régional : Les femmes représentent 7,5 % des 40 membres qui composent les comités.
- Au niveau provincial : Les femmes représentent 10 % des 10 membres qui composent les comités.
- Au niveau local : Les femmes représentent 7 % des 141 membres qui composent les comités.

Les membres de l'Union des Agricultrices Wallonnes sont exclusivement des femmes. Pour ce qui est de la Fédération des Jeunes Agriculteurs, le site internet renseigne une équipe administrative composée de 10 membres, dont 6 femmes soit 60 %. La composition du Comité directeur, désigné comme l'organe décisionnel, n'est pas renseignée. La composition des différentes sections n'est pas renseignée. Les 6 membres du bureau national sont exclusivement des hommes.

- Du côté de la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA)

Sur son site internet, le syndicat renseigne une équipe composée de 8 femmes et 8 hommes, soit la parité. L'analyse du trombinoscope des administrateurs

révèle que sur 16 membres, 4 sont des femmes, soit 25 %. Il faut cependant mentionner que pour 3 d'entre elles, le poste occupé (président, logistique, communication externe, porte-parole, etc.) n'est pas mentionné. Seuls sont renseignés le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique.

Que conclure de tout cela ?

Bien que la présente analyse présente un certain nombre de biais et angles morts, un constat s'impose : on trouve certes aujourd'hui des femmes à la tête des syndicats agricoles mixtes Belgique, mais elles restent sous-représentées dans les instances de décision. Ce sujet mériterait une étude ultérieure plus rigoureuse et approfondie pour évaluer la participation dans les processus décisionnels agricoles dans toutes ses dimensions.

2.3 Les femmes dans l'agriculture

2.3.1 Proposition d'éléments historiques

Je choisis ici de présenter quelques éléments historiques particuliers, et tiens à souligner que les historiens et historiennes du monde agricole pourraient tout à fait ne pas adhérer à ces éléments, un autre point de vue est évidemment possible. Je les présente ici dans le cadre de mon mémoire, qui aborde le sujet de l'émancipation et de la reconnaissance des agricultrices wallonnes.

L'histoire des paysannes belges est difficile à cerner, la documentation est loin d'être abondante à ce sujet. Selon Éliane Gubin, professeure d'histoire contemporaine à l'ULB spécialisée dans l'histoire des femmes et du féminisme, elles sont en marge d'une évolution dite « classique » de l'émancipation féminine, la reconnaissance de leurs droits et de leur identité ne correspond pas aux grands moments fondateurs du féminisme. En 1996, dans une analyse intitulée *Femmes rurales en Belgique, aspects sociaux et discours idéologiques au 19^{ème} et 20^{ème} siècle*, elle déclarait : « La paysanne est doublement ignorée, parce que rurale et parce que femme. Échappant aux principaux lieux de socialisation que furent la ville et l'usine, le parcours des

femmes rurales les confronte d'emblée à une question dérangeante, celle d'une émancipation progressive dans un cadre ultraconservateur et au travers d'un message traditionnel aliénant ». L'organisation des femmes en milieu rural viendrait ainsi d'une volonté étatique de former les paysannes pour améliorer le niveau de vie des foyers paysans à la fin du 19^{ème} siècle. L'enseignement porte alors sur une meilleure gestion du potager, des soins à la basse-cour et de la direction de la laiterie. Les écoles ménagères rurales ambulantes sont créées en 1890, et rencontrent un réel succès auprès des agricultrices. Dix ans plus tard, l'encadrement professionnel s'est mué en un encadrement plus idéologique, sous l'influence des propriétaires fonciers, du parti catholique, du clergé et du Boerenbond, selon l'auteure. C'est le rôle social de la fermière qui retient alors l'attention, en tant que « *garante de la bonne éducation des enfants, de la tenue du ménage, et du relèvement de la condition sociale de l'homme des champs* », comme l'explique Paul De Vuyst dans son ouvrage *Le rôle social de la fermière* (1907). Ce dernier explique l'exode rural du début du 20^{ème} siècle par les mauvaises conditions d'habitabilité de la campagne, en partie dues à des lacunes dans l'éducation des paysannes. C'est lui qui sera à l'origine de la création des premiers Cercles de Fermière dédiés à l'enseignement ménager rural. Le premier Cercle francophone voit le jour à Leuze en 1907.

Trois ans plus tard, ces associations se sont multipliées jusqu'à s'organiser en Fédérations provinciales. Pendant la Première Guerre mondiale, chargées de maintenir les valeurs et la ferveur patriotique dans les campagnes, elles gagnent en influence. Un Service de Conseillères ménagères agricoles est créé au sein du ministère de l'Agriculture en 1919, composé de femmes agronomes, chargées de résoudre les problèmes liés au ménage et à l'exploitation sur le terrain. À partir des années 1930, d'autres acteurs viennent encadrer les paysannes, comme la Jeunesse Catholique rurale féminine, et l'Action Catholique de la Jeunesse Belge. Selon Éliane Gubin, elles sont progressivement dotées d'une double mission, à la fois « *agents de la modernité technique et ménagère, et du conservatisme social et familial* ». Elles sont de plus en plus impliquées dans les politiques agricoles menées par l'État Belge, participent aux enquêtes de terrain conjointement avec les autres

syndicats. L'organisation des fermières, initialement impulsée par des raisons économiques puis sociales, véhicule une image stéréotypée et aliénante de la femme en milieu rural. C'est sur ce terreau patriarcal qu'elles ont pu sortir de l'ombre et de leurs fermes pour se regrouper, échanger avec d'autres acteurs de la société.

2.3.2 Essai de caractérisation du travail des agricultrices

Dans son étude intitulée *Le lent dévoilement du travail des agricultrices*, l'historien et ergonome français Christian Nicourt s'est employé à décrire l'organisation du travail des agricultrices pour tenter d'expliquer leur manque de reconnaissance et de visibilité sur les exploitations et dans la société civile. Spécialisé dans la normalisation de la production et ses effets sur le travail des hommes et des femmes dans le secteur agricole, il publie en 2014 les résultats de ses entretiens et observations menés auprès de 15 agricultrices de Dordogne dans les années 80. Ces entretiens sociologiques ont été reconduits entre 2006 et 2012, auprès de 4 agricultrices déjà contactées, ainsi qu'auprès de 15 éleveuses en Côtes-d'Armor et au Finistère (Bretagne). Cette méthodologie a permis de mettre en évidence une évolution de la situation des agricultrices depuis les années 80. L'étude s'attache à décrire les spécificités du travail des agricultrices, dont l'engagement professionnel se traduit par son morcellement. Une partie du travail des agricultrices consiste à aider celui d'autrui, pour en assurer la fluidité. Le quotidien, émaillé par de multiples interruptions, consiste donc en des séquences d'actions courtes et imbriquées.

Dans l'étude, une agricultrice, Mme L, rapporte en 1986 : « *La compétence d'une agricultrice, c'est de pouvoir changer toute sa journée de petits boulots ; de passer d'un travail à un autre sans être prise au dépourvu. Je passe des travaux ménagers à l'élevage, au coup de main au mari avec les machines quand il faut mettre l'engrais, quand il faut laver les seaux, au coup de main s'il nettoie l'étable à veaux, des trucs comme ça quoi. (...). Plus elle*

[l'agricultrice] est disponible, sans s'énerver, sans que ça la dérange, plus elle est compétente ».

Le sens du travail des agricultrices est alors difficile à percevoir pour autrui. Dans cette étude, elles mettent en avant la continuité du travail de leur conjoint et la reconnaissance professionnelle que peut apporter cette continuité : le travail des agriculteurs se voit, il est donc reconnu comme tel. Pour Christian Nicourt, la multiplicité des tâches émaillées d'interruptions, représentative de cette fonction d'aidante, masque l'unicité et le caractère professionnel du travail des agricultrices.

L'analyse met en lumière une évolution de la reconnaissance du travail des agricultrices, le passage d'une « disponibilité familiale » supposée comme allant de soi à une assignation formelle de tâches spécifiques. Cette évolution s'est réalisée à la faveur d'un passage à l'agriculture intensive et à la mécanisation des tâches agricoles. Ce modèle de production suppose la réalisation de travaux spécialisés sur l'exploitation, dont certains sont dévolus aux femmes. Dès lors, elles entrent en relation avec des agriculteurs, hommes et femmes, débattent de leur métier, sont en contact avec les fournisseurs. Elles deviennent alors davantage reconnues comme professionnelles. On assiste à une formalisation de l'organisation des tâches qui cadre avec l'activité de chacun sur l'exploitation. L'aide prend alors le sens d'une contribution à l'œuvre commune, à la bonne marche et au développement de l'entreprise. La notion de travail collectif vient se substituer à celle de la disponibilité familiale. Dans le même temps, l'exclusion des femmes des travaux mécanisés apparaît. La mécanisation du travail agricole sélectionne ses utilisateurs, et se traduit le plus souvent par l'isolement des agricultrices qui récupèrent les tâches délaissées de la mécanisation. Deux mouvements sont donc à l'œuvre : les agricultrices gagnent en autonomie et en reconnaissance au sein de l'exploitation, elles ouvrent la voie à la spécialisation. Cependant, la mécanisation des tâches agricoles intensifie leur sensation d'isolement. De plus, elles sont souvent considérées comme n'effectuant qu'un travail à mi-temps.

Dans les années 70 en France, certaines sont à l'initiative d'un élargissement des activités agricoles en proposant des services à l'intérieur de l'exploitation. En élargissant la sphère d'activité de la ferme, leur travail est davantage circonscrit en son sein. L'accueil (gîtes, tables d'hôte, visites) et les ventes directes ont été majoritairement mis en place par les femmes, leur permettant dans le même temps de dégager un revenu financier autonome et de gagner en reconnaissance au sein de la sphère familiale. C'est une période de désenclavement de l'agriculture, d'ouverture vers la société. Cette diversification leur permet également de s'inscrire dans une agriculture qui n'est pas dominée par la seule productivité. Leur travail gagne en visibilité, sans toutefois dépasser la sphère de l'entourage proche. Or, c'est aussi par autrui que passe la construction d'une identité propre. La plupart du temps, c'est l'absence de l'agricultrice qui révèle son importance. Leur travail est perçu comme informel, alliant le domestique et le professionnel, brouillant ainsi le statut de travailleuse à part entière. Comment faire reconnaître un travail aussi complexe à cerner qu'à raconter ?

Pour alimenter cette reconnaissance, il est apparu alors nécessaire de faire tomber les murs qui les séparaient de leurs collègues agricultrices pour débattre, échanger, comparer les manières de faire, s'entraider. Les organisations professionnelles agricoles ne sont plus l'apanage des hommes. D'où l'importance de voir émerger des figures syndicales agricoles féminines, pour faire entendre leurs voix dans un monde qui reste dominé par le masculin. Ce n'est qu'en débattant avec leurs consœurs, en mutualisant leurs expériences et difficultés qu'elles ont pu alimenter leur identité professionnelle et faire reconnaître leurs droits.

2.3.3 Profil et apport des femmes sur les exploitations agricoles wallonnes

En Belgique francophone, il n'existe que très peu de statistiques sur les femmes en milieu agricole. La Région wallonne a néanmoins chargé la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW) et la Fédération Unie de Groupements

d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) de réaliser plusieurs études pour mieux cerner l'implication des agricultrices dans les fermes. En 2014, une enquête de terrain a ainsi été réalisée auprès d'un échantillon de 75 agricultrices réparties dans 10 communes de Wallonie. Toutes s'impliquent sur une exploitation agricole, mais à des degrés variables : temps plein, temps partiel, ou autre activité professionnelle à l'extérieur. Plusieurs tranches d'âges ont été interrogées, la majorité se situant entre 46 et 55 ans. Les exploitations sondées sont également de différentes natures : exploitations spécialisées en grandes cultures, en élevage bovin, exploitation mixte culture et élevage. Ces différents paramètres peuvent parfois générer des différences en matière de profil et d'apport sur les exploitations. En 2014, les agricultrices exercent leur métier en grande partie parce qu'elles ont épousé un exploitant. Il s'agit de la réponse la plus citée (59 % des cas), suivie de l'appartenance à une famille d'agriculteurs, et la passion du métier d'agricultrices.

Division des tâches

Sur l'ensemble des exploitations investiguées, les tâches sont généralement divisées entre l'agriculteur et l'agricultrice. L'étude met en avant une division des tâches agricoles qui correspond à une division classique du travail selon le sexe. La charge administrative de l'exploitation est majoritairement assurée par les femmes (56 %), mais les hommes s'impliquent davantage lorsque les informations traitées sont d'ordre technique et relatives aux productions de l'exploitation (aides PAC, normes, primes, etc.). La traite et le soin aux veaux sont aussi des tâches réalisées majoritairement par les femmes. Pour ce qui est de l'activité de traite, si 44 % des femmes déclarent s'en occuper seules, 39 % indiquent réaliser cette tâche avec le concours de leur mari. Sur ce sujet, plusieurs agricultrices ont émis des commentaires de cette nature : « *Si nous souhaitons travailler sur l'exploitation, il faut trouver notre place... Mais s'il n'y a plus la traite, que reste-t-il ?* ». 46 % des femmes interrogées s'occupent seules des soins aux veaux, 20 % avec l'aide de leur mari. Les raisons invoquées à cette assignation des tâches sont la douceur et la patience nécessaire à leur réalisation. Bien qu'également cité comme une importante

source de stress, le contact avec les animaux est souvent évoqué comme l'une des raisons qui font que les agricultrices aiment leur métier.

Les hommes s'occupent dans leur grande majorité (entre 87 et 91 % selon les tâches) seuls des travaux aux champs, des labours, des semis et de la pulvérisation. Les résultats de l'étude montrent que de manière générale, les femmes effectuent beaucoup plus de tâches manuelles et sont proportionnellement plus nombreuses dans les exploitations où il y a de l'élevage et dans les fermes mixtes. Dans les fermes spécialisées uniquement en grandes cultures, aucune femme ne participe aux travaux aux champs. Cette donnée peut être mise en parallèle avec les travaux de Christian Nicourt, qui rendent compte d'une exclusion des femmes des travaux mécanisés (si l'on exclut la traite). Ici, l'utilisation des machines agricoles est effectuée à 91 % par les hommes. Un résultat mérite d'être souligné : 81 % des femmes déclarent savoir conduire un tracteur, mais la moitié déclare le conduire volontiers.

Perception de leur travail

Il est important de préciser qu'un grand nombre d'agricultrices ont déclaré avoir le sentiment de pouvoir être facilement remplacées, ce qui n'est pas le cas de leur époux. La difficulté de se faire reconnaître pour le travail effectué et la difficulté de se faire une place sur l'exploitation sont respectivement les 3^{ème} et 4^{ème} défis les plus cités par les 75 agricultrices qui composent l'échantillon, après la gestion du temps et les difficultés financières. Cependant, elles se sentent généralement bien reconnues par leurs collègues masculins — les trois quarts se déclarent satisfaites à cet égard — et au sein de leur famille. De plus, beaucoup d'entre elles notent une évolution de la reconnaissance de leur métier depuis leur début d'activité, identifiée comme la résultante des améliorations successives de leur statut légal. L'acteur auprès duquel elles sentent le moins de reconnaissance est le grand public, suivi des organisations agricoles. L'étude rapporte que parmi les exploitations sondées, 58 % des hommes s'impliquent et se rendent seuls dans les réseaux professionnels pour assister aux réunions et séances d'informations, ce qui est

plutôt paradoxal dans la mesure où beaucoup de femmes assurent seules la gestion administrative de la ferme (56 % pour rappel).

Perception de l'évolution des statuts sociaux

Comme susmentionnée, l'évolution de leur statut est perçue par les agricultrices comme favorisant la reconnaissance de leur travail sur les exploitations agricoles. En 2014, aucune réserve n'a été formulée sur ce sujet, ce qui n'était pas le cas à l'issue de l'étude menée en 2004 par les mêmes organismes : plusieurs agricultrices déclaraient alors pouvoir s'en passer, et craindre de mettre à mal les revenus du ménage en cotisant davantage. Dix ans plus tard, la perception de l'échantillon est plus favorable, mais s'accompagne d'une certaine méconnaissance : seuls 24 % d'entre elles connaissent la différence entre la cotitularité des droits administratifs et le statut de conjoint-aidant. Le détail des réponses montre qu'aucune agricultrice de moins de 40 ans n'a été en mesure de répondre à cette question. 72 % déclarent être cotitulaires des droits administratifs, mais seuls 44 % le sont effectivement. De la même manière, certaines ont déclaré être conjointes-aidantes sans l'être, puisqu'elles ont également une activité en dehors de l'exploitation. La confusion viendrait d'un rapprochement entre le terme « conjoint-aidant » et le fait qu'elles aident leurs maris sur l'exploitation en plus de leur métier. Toutes les agricultrices sondées ne sont donc pas suffisamment informées sur les différents statuts et leurs implications.

3. Méthode globale

3.1 Choix du sujet

Rétrospectivement, ce choix est le fruit de plusieurs facteurs, intérêts personnels et aléas qui ont jalonné ces deux années d'étude. J'ai, à plusieurs reprises, envisagé plusieurs thématiques de mémoire sans parvenir à me fixer sur aucune. D'un sujet axé sur la politique internationale africaine, je me suis

ournée vers la possibilité de réaliser une série de cartes destinées à faire la lumière sur plusieurs courants économiques, politiques et sociaux qui structurent la Belgique. Ce projet n'ayant pas abouti, j'ai traversé une période de doutes, incertaine tant de mes intérêts que de leur faisabilité. Il me semble que c'est le doute, justement, qui chemin faisant permet de revenir à des questionnements essentiels : pourquoi ne pas profiter de la liberté offerte par ce travail de fin d'études pour explorer un monde aux antipodes du mien ? Française de naissance, ayant vécu plus de 20 ans à Paris, je n'ai, de près ou de loin, aucun lien avec le monde agricole ou rural. J'ai néanmoins toujours eu un intérêt pour ce secteur, son fonctionnement, sa temporalité, ses mœurs et ses problématiques différentes de celles des villes. Il n'est pas inutile de préciser, pour donner un aperçu de mon positionnement qui sera développé ci-après, que cet intérêt était (et est peut-être encore) hésitant, embarrassé, tant il est peu enviable de correspondre au stéréotype de la citadine qui envisage le monde des paysans sous un prisme exclusivement romantique et poétique, saturé de clichés.

Ma curiosité a également été aiguisée par les écrits de l'écrivain français Michel Houellebecq. Ses positionnements sont très discutables. Il n'en reste pas moins — d'un point de vue strictement personnel — un observateur capable de faire la lumière sur des phénomènes sociaux avec une redoutable acuité. Ingénieur agronome de formation, il s'est employé dans son livre *Sérotonine* à décrire la précarité des agriculteurs, critiquant à cette occasion les traités de libre-échange et les dérives de l'agriculture intensive. Un passage m'a particulièrement interpellée : il relate la descente aux enfers d'un agriculteur criblé de dettes et récemment quitté par sa femme, qui s'occupait avec lui de l'exploitation et gérait les gîtes à la ferme, construits pour compléter les revenus du ménage. Plusieurs réflexions ont émergé de cette lecture : comment sont considérées les agricultrices socialement et juridiquement ? Quels sont leurs droits, leur place dans l'exploitation ? Comment parviennent-elles à articuler leur vie de femmes, leur vie de ferme, leur vie de mère ? Quelles sont les étapes qui ont jalonné leur émancipation dans un milieu traditionnellement masculin ? Au fil de mes recherches, j'ai ainsi accumulé un certain nombre de connaissances en la matière, isolé

certaines avancées en termes de reconnaissance professionnelle et d'acquisition de droits sociaux. La plus significative à mon sens est la création du statut de conjoint-aidant, rendu obligatoire en 2005, qui permet aux agricultrices de bénéficier d'une couverture sociale presque équivalente à celle du chef d'exploitation, et surtout de cotiser pour leur pension. Au travers de ce mémoire, j'ai souhaité revenir sur ce combat porté par les agricultrices syndiquées au sein de l'Union des Agricultrices wallonnes (UAW) ainsi que par des actrices de la sphère politique et institutionnelle.

3.2 Phase de documentation

3.2.1 Un important travail de préparation

L'agriculture englobe un champ de connaissances aussi vastes que diverses. Pour ne pas me perdre dans mes recherches, j'ai rapidement veillé à polariser ma documentation sur la condition spécifique des agricultrices wallonnes. Mais une juste compréhension des enjeux d'hier et d'aujourd'hui ne saurait être menée à bien sans une connaissance du contexte agricole belge à plus grande échelle : état du secteur dans son ensemble, données économiques, sociologiques, juridiques, législatives. Je ne prétends pas être parvenue à saturation sur ce sujet, il m'aurait fallu pour cela plusieurs années. Pour combler mes lacunes, j'ai consulté un grand nombre de rapports agricoles officiels, d'articles de journaux spécialisés et généralistes, de cartes blanches, de résumés de conférences, etc. Le but de ma démarche était de pouvoir maîtriser certaines notions élémentaires et spécifiques à l'agriculture comme les quotas de production, les différentes races de vaches, les aides de la politique agricole commune pour n'en citer que quelques-unes. Les implications du statut de conjoint-aidant ont évidemment concentré le plus gros de mes recherches. Il a fallu retracer l'histoire du statut des agricultrices, identifier les moments et les acteurs et actrices clés. J'ai également été amenée à comprendre les fonctionnements des différents régimes sociaux et modes de calcul des impôts, qui sont des connaissances dont je ne disposais pas avant de commencer ce mémoire.

3.2.2 Entretiens exploratoires

L'Union des Agricultrices Wallonnes

En premier lieu, j'ai contacté l'Union des Agricultrices Wallonnes, partenaire privilégiée tout au long de mon travail dans la mesure où ses membres ont porté une large majorité des revendications relatives à l'acquisition d'un statut social propre pour les épouses d'indépendants. J'ai ainsi pu, en vidéoconférence, longuement échanger avec Geneviève Ligny, présidente de l'UAW, Fanny Gérard et Myriam Lambillon, toutes deux coordinatrices. Cela m'a permis d'appréhender la manière dont les agricultrices se sont organisées entre elles, les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres au sein de la structure, la manière dont elles représentent leurs membres.

Ensemble, nous avons retracé les différentes évolutions du statut des agricultrices, discuté des implications de chacune des avancées. Elles m'ont ensuite transmis une liste d'agricultrices ayant pris part aux négociations en vue de l'élaboration du statut de conjoint-aidant.

Cette réunion m'a également permis de me présenter à titre personnel, mais aussi de présenter mon projet et d'instaurer une collaboration avec une partie de l'équipe de l'UAW. Je pressentais à l'époque qu'il me faudrait régulièrement revenir vers elles au fil de mes découvertes et questionnements. J'ai ainsi multiplié les contacts téléphoniques avec Myriam Lambillon, en particulier concernant le choix de mes intervenantes. Elle m'a également communiqué des informations utiles concernant la situation personnelle de chacune dans l'éventualité d'une rencontre. En ayant connaissance de certains paramètres, j'ai ainsi pu éviter de poser des questions potentiellement embarrassantes une fois sur place.

Cyrille Verlinden, artiste et défenseur des paysans et des paysannes

Ma rencontre avec Cyrille Verlinden fut un des moments les plus forts de mon mémoire. Je me permets ici d'adopter un ton plus personnel, ce qui reflète

finalement l'entièreté de notre rencontre à son domicile de Binche. Cyrille Verlinden m'a été conseillé par la Mouvement d'Action Paysanne (MAP) dont il était le secrétaire et trésorier. J'ai contacté le MAP en vue d'obtenir des informations sur ses membres, ses objectifs en tant que syndicat alternatif, et son implication dans la défense du droit des agricultrices. Il m'a été présenté comme ayant une connaissance fine de la condition des agricultrices wallonnes. Nous avons passé près de 6 heures ensemble, et de mon mémoire il n'a pratiquement pas été question. Veuf depuis peu, monsieur Verlinden m'a raconté sa vie. Ses débuts en tant que militant de la cause paysanne, son amour de la gravure, les divergences qui existent entre les différents syndicats agricoles, mais surtout, il m'a parlé de son épouse. Leur rencontre, leur vie à deux, ce qu'elle aimait et ce qu'elle n'aimait pas, sa maladie, la manière dont il l'a accompagné dans le dédale des hospitalisations. Nous avons partagé un déjeuner autour d'une petite table d'appoint dans la cuisine. Ce fut un moment de quiétude et une complicité qui, je crois, est apparu comme un ersatz de la paix conjugale récemment perdue. Très à l'aise en sa présence, je me suis surprise à raconter, sur ses instances, ma vie et mon parcours de manière très naturelle. Nous nous sommes quittés en fin d'après-midi, tous deux émus de cette rencontre, qu'il a conclu d'un « j'ai passé un moment merveilleux ». La réciproque et vraie. J'ai tenté de le contacter peu après, sans succès. Un pressentiment tenace m'a poussé à rapidement rechercher son nom sur les sites nécrologiques. Monsieur Verlinden est décédé quelques jours après ma venue. Voir apparaître son nom sur l'avis de décès m'a profondément bouleversée, il m'avait assuré être en parfaite santé. Avec le recul, notre rencontre a peut-être été l'occasion pour lui de porter un regard global sur sa vie, son parcours, son mariage. Cet évènement rappelle que la pratique journalistique comporte également une dimension éminemment humaine, sous-tendue par la nécessaire compréhension du vécu de son interlocuteur. Sur le terrain, il existe un « déjà là » avec lequel il faut composer. Je suis chanceuse d'avoir pu composer avec celui-là.

3.2.3 Entretiens de consolidation

Valentine Huys

Valentine Huys est l'actuelle économiste et conseillère au service d'étude de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA). Elle a publié en février dernier deux longs articles sur le site du syndicat, consacrés au statut de conjoint-aidant. Le second détaille les implications fiscales du statut. Je me suis donc entretenue avec elle par téléphone dans l'optique de comprendre réellement cette matière qui m'était jusqu'alors totalement inconnue. J'ai ainsi pu acquérir des connaissances en matière de tranches d'imposition, de barèmes, de cotisations sociales et d'avantages fiscaux, indispensables à la compréhension du statut de conjoint-aidant dans son entièreté.

Myriam Lambillon

Sur la question d'une évolution future du statut des agricultrices, je me suis entretenue avec Myriam Lambillon, coordinatrice à l'Union des Agricultrices Wallonnes. Mon objectif était de bien faire la distinction entre l'association et la coexploitation, et de savoir si la coexploitation était une réflexion en cours en Belgique. Elle m'a expliqué qu'il s'agissait d'un sujet sensible, le Boerenbond étant désireux de mettre en œuvre son application là où les syndicats wallons n'en voyaient pas l'intérêt. Je rapporte ici ses paroles : « *Je ne vois pas l'intérêt de ce statut, compte tenu du fait qu'une femme peut s'installer comme agricultrice à titre principal en association avec son mari* ».

Geneviève Ligny

Pour avoir des informations officielles sur la position de l'Union des Agricultrices Wallonnes sur la question de la création du statut de coexploitante, j'ai contacté la présidente du syndicat. Tout en confirmant les dires de Myriam Lambillon, elle m'a apporté une information supplémentaire : la création de ce statut pourrait mettre à mal la situation

financière de l'exploitation — et donc celle des agricultrices — compte tenu de l'augmentation des cotisations sociales qui en découlent.

3.2.4 Choix des intervenantes

Le fait que mes sujets de portrait soient toutes des femmes n'est pas un choix délibéré de ma part : mes recherches n'ont pas révélé la présence d'hommes impliqués au niveau politique, syndical ou fiscal dans l'élaboration du statut de conjoint-aidant. Cette donnée m'a également été confirmée par mes divers contacts au sein de l'Union des Agricultrices Wallonnes, de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, et de la Fédération de Groupements Unie d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), qui n'a pas ailleurs pas pris part aux revendications syndicales pour l'obtention du statut de conjoint-aidant. À mon sens, il serait cependant injuste de conclure à une absence totale d'homme ayant travaillé sur cette avancée sociale : leur rôle peut ne pas avoir été suffisamment visibilisé, ou leur implication trop légère. Benoit Lutgen (CDH), ancien ministre de l'Agriculture responsable de la création de la cotitularité des droits de production aux agricultrices en 2007, aurait pu faire l'objet d'un portrait pour son engagement en faveur du droit des agricultrices. Outre le fait qu'il s'agit d'un droit professionnel — et non social — j'ai voulu me focaliser uniquement sur les personnes qui ont participé à la création et l'application du statut de conjoint-aidant en agriculture.

J'ai souhaité traiter mon sujet sous différents angles : syndical, politique et fiscal. Chacune de mes intervenantes a participé à l'élaboration et l'application du statut, de manière radicalement différente. En multipliant les angles de traitement, j'espère être parvenue à instaurer une complémentarité qui permet de saisir pleinement le contexte de sa création et de ses implications. La notion de temporalité a également joué un grand rôle dans la sélection de mes interlocutrices. Même si mon travail propose une réflexion sur le futur, il s'agit de revenir sur un combat passé.

Anne-Marie Tasiaux, incarner la lutte syndicale

La création du statut de conjoint-aidant est le fruit de revendications syndicales portées essentiellement pas les agricultrices. Mes recherches et entretiens exploratoires ont désigné Anne-Marie Tasiaux comme l'intervenante idéale, impression confirmée par notre premier appel téléphonique au cours duquel elle m'a d'emblée déclaré : « *Le statut de conjoint-aidant, c'est toute ma vie* ». Elle-même agricultrice, elle était la présidente nationale de l'Union des Agricultrices Wallonnes de 2002 à 2012. Elle a donc représenté les agricultrices pour l'acquisition du mini-statut, rendu obligatoire en 2003, du maxi-statut en 2005, et a également obtenu la cotitularité des droits de production en 2007. C'est elle qui a mené les négociations auprès des ministres concernés, après avoir participé activement aux tables rondes organisées avec les conjointes d'indépendant dans d'autres corps de métiers. En somme, une vie consacrée à la défense des droits des agricultrices.

Sabine Laruelle, incarner la lutte politique

Durant ses mandats en tant que ministre des indépendants, Sabine Laruelle a considérablement amélioré leurs droits sociaux et leurs statuts. L'augmentation de la pension minimale, des allocations familiales, l'inclusion des « petits risques » dans le régime social ne sont que des exemples parmi beaucoup d'autres. C'est elle qui a mené à bien les concertations auprès des associations de femmes d'indépendants et les négociations politiques nécessaires à la création du statut de conjoint-aidant. Son parcours est marqué par un engagement profond en faveur du secteur agricole. Elle a également été ministre de l'Agriculture pendant de nombreuses années. Plusieurs femmes membres du personnel syndical de l'Union des Agricultrices Wallonne en ont parlé comme d'une femme qui connaissait les besoins et les problèmes des agricultrices. Elles m'ont expliqué que d'autres ministres avant elle n'avaient pas jugé la question du statut de conjoint-aidant prioritaire, ce qui explique en partie pourquoi il a fallu attendre 2005 pour que cette reconnaissance voie le jour.

Christine Leborne, incarner le travail de sensibilisation et le volet fiscal

Mon choix de portraiturer Christiane Leborne, membre du service d'étude de la Fédération Wallonne de l'Agriculture de 2001 à 2019, découle de plusieurs besoins qui sont apparus progressivement au fur et à mesure de mes recherches. Le statut de conjoint-aidant a de multiples implications fiscales qui peuvent apparaître opaques et ennuyeuses pour certains lecteurs. J'avoue sans détour avoir fait partie de ces personnes avant de me lancer dans la réalisation de ce mémoire. Or, il s'agit d'informations essentielles à la compréhension de ce statut et à l'émancipation des agricultrices. J'ai donc souhaité, pour rendre ces données plus attractives, donner la parole à une des fiscalistes agricoles en exercice en 2005. Mes multiples contacts avec l'Union des Agricultrices Wallonnes ainsi qu'avec les actuels membres du bureau d'étude de la Fédération Wallonne de l'Agriculture ont fait apparaître Christine Leborne comme une intervenante de choix, d'autant plus qu'elle est allée sur le terrain à la rencontre des agricultrices pour donner du sens à cette évolution sociale et leur faire prendre conscience de son importance. Un autre paramètre justifie mon choix : Christine Leborne apporte de la nuance dans la création et l'application du statut de conjoint-aidant en agriculture. Lors de la conversation téléphonique qui a précédé notre rencontre, j'ai cherché à savoir si toutes les agricultrices avaient été demandeuses de ce statut, si sa création n'avait pas généré des réactions plus nuancées. Sur ce sujet, son expérience m'a été précieuse pour ne pas en dresser un tableau idyllique. Il s'agissait donc de faire un pas de côté avec mes intervenantes présidentes et ministres, tout en incarnant une matière difficile à appréhender.

3.3 Phase de terrain

3.3.1 Positionnement journalistique

La première évidence qui s'est imposée à moi lorsque j'ai choisi de travailler sur le thème de l'agriculture est la nécessaire prise en compte de ma propre subjectivité vis-à-vis de ce secteur.

Il a fallu rapidement m'observer pour répondre à la question, fondamentale : « d'où est-ce que je parle ? ». J'entends par là le fait de questionner mes idées préconçues, d'identifier mon identité propre dans le champ de l'observation, et ce que ses spécificités peuvent véhiculer. J'ai rapidement tenu à d'abord me présenter comme Française d'origine, à me situer dans un historique de vie exclusivement citadin (Paris, puis Bruxelles) et sans liens particuliers avec le monde agricole. Ce faisant, j'ai pu mettre à distance la tentation de me faire passer pour ce que je ne suis pas, tout en me faisant expliquer des notions qui peuvent apparaître comme élémentaires sans trop d'embarras. Cette dernière affirmation doit néanmoins être nuancée : le fait de n'être ni membre du groupe ni totalement ignorante (grâce à la phase de documentation) est un entre-deux sur lequel il est difficile de naviguer, tout particulièrement, je pense, en agriculture. Il m'a évidemment été impossible de m'approprier l'entièreté du vocabulaire agricole ni d'en manier toutes les notions, ce qui a pu être parfois inconfortable durant les entretiens exploratoires comme des entretiens-portraits. Sur ce sujet, je constate que faire montre d'une curiosité sincère et rechercher le détail dans les informations reçues permet d'atténuer le sentiment d'illégitimité qui peut se manifester dans certains cas, et de gagner en crédibilité auprès de ses interlocuteurs. Au cours de mes entretiens et conversations téléphoniques, j'ai présenté mon sujet de manière explicite. Le cadre de ma recherche était donc clairement défini et balisé, avec de légères adaptations en fonction de mes interlocutrices, déterminées par la nature des informations recherchées.

3.3.2 Le temps long et la rencontre interpersonnelle

J'ai eu la chance de pouvoir bénéficier, pour deux de mes intervenantes, de plusieurs heures d'entretiens. Ce faisant, nous avons pu prendre un long moment pour nous présenter mutuellement. Cette temporalité, en contraste avec celle que l'on peut observer dans les rédactions de presse quotidienne, m'a permis de créer un lien de confiance avec mes intervenantes. Mes entretiens ont été caractérisés par des moments d'échanges, mais aussi de silences réflexifs durant lesquels elles se sont replongées dans leurs souvenirs, documentations et archives. Pour tous mes entretiens, je constate la présence de ce dénominateur commun : la demande d'une démarche rétrospective, d'un retour vers le passé. Un des bienfaits du temps long réside selon moi dans les possibilités offertes en termes d'évocation et de réminiscences, qui permettent aux personnes interrogées de rapporter des anecdotes et des détails essentiels à la pleine compréhension du sujet. J'ai ainsi pu m'approcher au plus près de leur vérité et saisir leur lecture personnelle de l'évolution des droits des agricultrices.

3.4 Déroulement des entretiens

3.4.1 Méthode

Avant de rencontrer chacune de mes intervenantes, j'ai consacré de nombreuses heures à éplucher leurs biographies, interventions publiques et matières de prédilection. J'ai pour cela utilisé l'outil *Europresse*, qui m'a permis d'avoir un large aperçu de leur parcours. La matière disponible dépendait bien évidemment du profil de mon intervenante : une fiscaliste, une présidente syndicale et une femme politique ne sont pas référencées de la même manière. J'ai ensuite pour chacune dressé une liste de questions incontournables et qui suivent la logique classique d'un portrait : sur les origines, les sources de l'engagement, les moments et souvenirs forts, les éventuels obstacles à la création et la popularisation du statut de conjoint-aidant, les acteurs et actrices impliqués, la place des femmes dans

l'agriculture... D'autres ont également été écrites sur mesure. À cet égard, mon entretien avec Christine Leborne est l'exemple le plus saillant : la majeure partie de mes questions dactylographiées concernait la fiscalité, le fonctionnement des taxes d'imposition et les régimes sociaux agricoles. J'ai veillé à ne pas rester « collée » à l'ordre de mes questions durant les entretiens. De nouvelles interrogations ont émergé sur le moment, certaines ont été écartées. J'ai privilégié une logique de conversation, allant d'un sujet à l'autre en fonction de la matière apportée par mes intervenantes, quitte à opérer de multiples allers-retours. Pour ne pas les couper lors des longues prises de paroles, j'ai consigné sur un carnet des mots-clés pour me souvenir de demander certains détails ultérieurement.

3.4.2 Matériel

J'ai systématiquement enregistré mes entretiens à l'aide d'un Zoom Enregistreur H5. Les retranscriptions ont été réalisées à l'aide du logiciel *Otranscribe*, qui permet de modifier la vitesse du débit de parole et d'appliquer des marqueurs sur le texte. Pour réaliser mes photos, j'ai utilisé un appareil Canon 600 D. La mise en page de mon mémoire a ensuite été effectuée sur le logiciel InDesign.

3.4.3 Making of des entretiens

Anne-Marie Tasiaux

J'ai rencontré Anne-Marie Tasiaux à son domicile, dans la ferme familiale à Pailhe, en région liégeoise. Je suis arrivée dans la matinée et suis repartie en milieu d'après-midi, avant qu'elle n'aille chercher ses petits-enfants à l'école. Notre entretien s'est déroulé en deux temps : au matin, j'ai privilégié les questions incontournables et spécifiques à la création du statut de conjoint-aidant, ainsi que celles relatives à son parcours personnel. Nous avons partagé un déjeuner en compagnie de son mari dans la cuisine. Le moment du repas m'a permis de m'imprégner de l'ambiance et du monde dans lequel elle évolue. Nous avons déjeuné devant le journal de 13h. Je restitue ici une

anecdote : un reportage était ce jour-là consacré à un couple de jeunes agriculteurs qui avaient construit dans leur ferme une reconstitution de ranch à l'américaine ouvert aux visiteurs. Tous deux ont levé les yeux au ciel : « *Et on va nous faire croire qu'on peut gagner sa vie avec ça !* ». Son époux Fernand Tasiaux m'a posé quelques questions, essentiellement sur le quotidien à Paris qui lui semble invivable. Ses silences prolongés et les petits coups d'œil qu'il me lançait à intervalles réguliers m'ont donné l'impression d'une réaction de méfiance que l'on pourrait traduire par : « mais qu'est-ce qu'une Parisienne fait là ? » — sans agressivité aucune cependant. Je pense qu'il était simplement un peu surpris. Anne-Marie Tasiaux a quant à elle pris plaisir à raconter notre entretien à son mari.

Nous sommes ensuite sortis visiter la ferme. Notre échange a alors pris une tournure plus personnelle, lorsqu'elle s'est mise à me raconter ses souvenirs de voyage, ses années de traite, son emploi du temps très chargé lorsqu'elle devait cumuler les travaux à la ferme avec ses mandats à l'Union des Agricultrices Wallonnes. Elle m'a ensuite offert de me raccompagner à Ciney en allant chercher ses petits-enfants, et nous avons continué à échanger tout au long du trajet. D'autres informations et souvenirs ont émergé, dont j'ai pris rapidement note une fois arrivée à la gare.

Sabine Laruelle

Mon entretien avec Sabine Laruelle a fait l'objet de plusieurs reports en raison de son emploi du temps, chargé en cette fin d'année parlementaire. J'ai pu la rencontrer dans les locaux du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre deux réunions. Notre entretien a donc été plus court que ceux réalisés avec mes deux autres intervenantes. Son contenu a également été nettement plus pragmatique, ce que j'avais anticipé à la lumière des articles de presse à son sujet. Je n'ai pas essayé de développer certains aspects de son parcours personnel, la sachant désireuse de mettre une limite claire entre sa vie professionnelle et sa vie privée. Notre entretien a duré une petite heure, orienté sur son engagement dans le secteur agricole wallon et en faveur des épouses d'entrepreneurs. Cette rencontre a été marquée par une petite

mésaventure avec mon appareil photo, dont la focale s'est bloquée. Je suis donc revenue quelques jours plus tard la prendre en photo dans son bureau au Sénat, quelques minutes avant une commission parlementaire visant à évaluer et analyser les réformes successives de l'État belge.

Christine Leborne

J'ai rencontré Christine Leborne à son domicile d'Uccle, à Bruxelles. Nous avons passé une matinée ensemble, à décortiquer les implications fiscales du statut de conjoint-aidant, à retracer son parcours de vie assez singulier qui ne la destinait pas nécessairement à une carrière de fiscaliste agricole. Elle m'a raconté son expérience de terrain, ses contacts avec les agricultrices, les réticences, l'histoire et l'organisation des différents syndicats wallons. J'ai également pu recueillir son analyse quant aux difficultés qui traversent ce secteur aujourd'hui.

4. Choix éditoriaux

4.1 Un format : le supplément

Ce format, complémentaire de la publication d'un journal quotidien, permet de traiter un sujet en profondeur et de multiplier les grilles de lecture, pour que le lecteur ait en main les clés nécessaires à la compréhension d'un sujet dans sa globalité. De plus, cela permet une prise de distance par rapport à l'actualité : ce supplément pourrait être publié en complément d'un article sur une nouvelle évolution du statut social des agricultrices ou, plus largement, des conjoints-aidants. À l'instar du supplément « *L'agriculture au féminin* » publié par le quotidien *l'Avenir* en juillet 2019, cette production pourrait également venir en avant-première de la foire de Libramont pour aborder la question du statut des agricultrices wallonnes. La première étape de la définition du format de mon mémoire-projet a été de penser l'agencement de mes différents portraits, mais aussi d'imaginer des formats annexes plus pédagogiques. En ce qui concerne la mise en page, j'ai eu la chance de

bénéficier du concours de mon amie Pia Renaudat, graphiste de formation. J'ai rapidement compris que je ne disposais pas de compétences suffisantes sur le logiciel InDesign, et ne voulais pas que le rendu final de mon projet soit gâché par mes lacunes. Je lui ai donné des directives sur l'agencement des articles et des photos, mais c'est elle qui s'est chargée de la mise en page. Je lui ai indiqué vouloir utiliser des couleurs chaudes pour rendre mon sujet, assez technique, plus attrayant.

4.2 Chapitre l'évolution des statuts

J'ai choisi de rédiger un premier article récapitulatif des évolutions successives du statut des agricultrices. Cette réalisation a fait partie des plus complexes, car j'ai souhaité présenter des informations factuelles et parfois assez techniques de manière accessible pour les lecteurs et lectrices. Il a donc fallu respecter les informations de fond tout en ayant recours à une logique de récit, et mettre en évidence une évolution fluide au fil des réformes statutaires. Le titre « *de femme au foyer à agricultrice* » indique le récit d'une progression, tout en se voulant accrocheur. J'ai pensé ce premier article long comme une introduction, ainsi que comme un support auquel se référer lors de la lecture des portraits. Il s'agit d'un texte qui prend le temps de la documentation, de l'explication et de l'analyse.

4.3 Infographies

J'ai choisi d'enrichir mon article d'infographies pour rendre compte de la prédominance des femmes parmi les affiliés au statut de conjoint-aidant, mais aussi souligner le fait que ce statut n'est pas spécifique à l'agriculture. Il m'a également semblé important de rendre compte de la diminution du nombre d'affiliés, de manière à pouvoir ouvrir la porte à une réflexion sur le futur. Enfin, j'ai réalisé un schéma des différents syndicats agricoles wallons, mentionnés à multiples reprises tout au long de mon travail. En consacrant une page entière à cette dernière infographie, j'ai pensé apporter une respiration après la lecture du premier article long, et marquer une séparation entre cette partie plus théorique et la série de portraits.

4.4 Série de portraits

J'ai désiré exploiter l'entièreté des forces du portrait : la description des origines, la rétrospective, les fils rouges, les choix déterminants, les engagements et la singularité de chacune. Les portraits d'agricultrices se retrouvent en majorité dans la presse spécialisée (*Le Sillon Belge*, *Pleinchamp*), la presse féminine, ainsi que sur le site internet des syndicats agricoles. Souvent, ces portraits mettent en avant des personnalités engagées, militantes et féministes. Si certaines de ces caractéristiques se retrouvent dans ma série de portraits, mon impératif premier a été de doter l'évolution des droits sociaux des agricultrices d'une dimension humaine, en mettant en avant celles qui y ont participé. J'ai souhaité situer chacune de mes intervenantes dans un historique de vie spécifique, dans lequel l'engagement en faveur du droit des agricultrices apparaît alors solide et cohérent. J'ai également fait en sorte que chaque portrait puisse être compris indépendamment l'un de l'autre. Dans chacun d'entre eux se retrouvent des informations concises sur l'évolution du statut social des agricultrices.

4.5 Photographies et illustrations

Il me semblait important que mes portraits écrits s'accompagnent de portraits photographiques. J'ai bien entendu balisé cette démarche auprès de mes intervenantes avant chaque rencontre. L'objectif était d'ancrer mes sujets de portraits dans leur environnement. À l'origine, je souhaitais proposer une importante galerie de photo. La réalité du terrain est venue modifier ce projet, et ce pour plusieurs raisons. Christine Leborne et Anne-Marie Tasiaux ont eu beaucoup de mal à supporter la prise de photo, toutes deux m'ont indiqué détester se prêter à l'exercice. Nous avons essayé différents cadres, j'ai tenté de leur poser des questions en les photographiant pour qu'elles se sentent plus à l'aise. J'ai cependant décidé d'écourter les instants de prise, tant leur inconfort était grand. Il m'a fallu m'adapter, renoncer au « beau cliché », et respecter leur ressenti. Ce faisant, je pense avoir mis à distance la tentation de représenter Anne-Marie Tasiaux et Christine Leborne de manière biaisée, en

simulant une aisance trompeuse face à l'appareil. Ces clichés véhiculent une information à part entière : toutes deux ne sont pas familières des médias et n'ont pas l'habitude d'être mises en avant. Le portrait de Anne-Marie Tasiaux a été saisi une seconde avant qu'elle n'éclate de rire, pleine d'autodérision face à son propre embarras. Celui qui illustre le portrait de Christine Leborne a été saisi en plein milieu d'une explication sur les différents régimes sociaux dont peuvent bénéficier les agricultrices.

Mon expérience photographique auprès de Sabine Laruelle est radicalement différente. Femme politique depuis de nombreuses années, la pose était chez elle beaucoup plus intuitive. J'ai souhaité faire un pas de côté avec la photo posée en lui demandant de ne pas interrompre son travail. L'objectif était de l'ancrer dans sa pratique professionnelle.

Comme image d'illustration sur la couverture, j'ai choisi l'œuvre de Jean-François Millet — qui a fait du travail paysan l'un de ses sujets de prédilection — *Des glaneuses*. Peinte en 1857, cette peinture représente trois paysannes glanant les épis restés au sol après la moisson. J'ai ainsi voulu signifier un contraste entre la condition des agricultrices telle que représentée en couverture, et celle mise en avant dans le supplément.

4.6 Plusieurs médias cibles

Dans le paysage médiatique belge, ma production pourrait correspondre à la ligne éditoriale du quotidien *l'Avenir*, pour son ancrage régional et local. Elle pourrait également s'inscrire dans une publication du journal *Le Soir*, qui revendique une position progressiste, en particulier sur les sujets de société. Enfin, elle pourrait être déclinée en dossier dans la revue paysanne et citoyenne *Tchak !* qui entend couvrir l'actualité agricole sous un angle décalé au travers de décryptages, d'enquêtes, de portraits et de débats.

4.7 Public cible

Ma volonté était de renseigner et mettre en lumière des informations qui sont, il me semble, peu connues du grand public. Derrière le terme « agricultrice » se cache une réalité vaste et complexe, des années de batailles et de revendications pour une reconnaissance professionnelle, juridique et sociale. Ce supplément pourrait donc à mon sens s'adresser à un public large désireux de s'informer sur la situation des femmes dans le secteur agricole. Il pourrait également trouver sa place parmi les lecteurs du monde agricole et rural : comme mentionné plus haut dans l'apostille, il existe encore aujourd'hui des agricultrices qui ne sont pas suffisamment informées sur les différents statuts sociaux auxquels elles peuvent prétendre.

4.8 Difficultés et angles morts

- Peu de chiffres sur la main-d'œuvre agricole

En Belgique, il semble que les enquêtes sur la main-d'œuvre agricole ne soient plus disponibles à partir de 2016. J'ai également relevé l'absence de statistiques sexo-spécifiques concernant le recensement des femmes indépendantes à titre principal en agriculture. Cela m'a empêché de remplir l'un des objectifs que je m'étais fixé, à savoir objectiver la féminisation de l'agriculture dont font état plusieurs médias. Il s'agit d'un des angles morts de mon mémoire-projet. L'absence de chiffres précis m'a été confirmée par plusieurs acteurs et actrices de terrain, dont Christine Leborne. Je rapporte ici ses mots :

« Vous n'allez pas trouver. On a beaucoup régionalisé, les compétences ont été éclatées, et dans certains secteurs, les statistiques aussi. Avant, il y avait un recensement, mais ça ne se fait plus. L'outil statistique est devenu déplorable. J'en ai beaucoup eu besoin dans mon métier. On se basait au départ sur les statistiques recueillies par l'INASTI. Petit à petit, c'est arrivé de plus en plus tard, ça devenait incohérent... Au point qu'on ne pouvait plus les utiliser. On a eu de gros problèmes avec ça, c'est un peu dramatique ».

Valentine Huys, économiste et conseillère au service d'étude de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), abonde en son sens :

« Effectivement, l'enquête sur la main-d'œuvre agricole n'a pas lieu tous les ans. Et je pense qu'ils ne font pas de distinction de genre à chaque fois. C'est assez paradoxal, mais plus on avance, moins on a de données démographiques. Je ne pourrais pas vous dire dans quelle mesure il y a plus de femmes cheffes d'exploitation. C'est plus facile d'avancer en tant que femme dans ce milieu aujourd'hui, mais je pense que ça reste minoritaire ».

- Peu de sources fiables sur le nombre de membres des syndicats

Déterminer le nombre de membres de chaque syndicat agricole à but général m'a également posé quelques difficultés. J'ai contacté plusieurs personnes susceptibles de me renseigner, sans succès. La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) et la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA) m'ont répondu, mais sans documents officiels pour confirmer les chiffres avancés. De plus, il m'a semblé qu'il s'agissait surtout d'estimations. Myriam Lambillon m'a expliqué que même les membres du personnel syndical n'avaient pas connaissance du nombre d'affiliés à la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA). Ma demande a été relayée à différents niveaux, mais n'a pu faire l'objet d'un accord au plus haut de la hiérarchie. En coulisse, on m'a expliqué que la Fédération ne souhaitait plus communiquer à ce sujet, car le nombre de ses membres serait en nette diminution (ce qui paraît normal considérant la baisse importante de la main-d'œuvre agricole). Les chiffres renseignés dans mon travail ont été tirés d'un article du Sillon Belge, publié à l'occasion des 100 ans du syndicat.

- Une intervenante supplémentaire : une agricultrice qui n'est pas syndiquée

Un autre portrait aurait pu venir compléter ma série. J'aurais souhaité pouvoir rencontrer une agricultrice qui n'appartient pas à un syndicat agricole, pour recueillir sa perception du statut de conjoint-aidant en agriculture. J'identifie

ici un angle mort dans ma production finale : mes intervenantes sont soit membres d'un syndicat soit membre d'un parti politique. Il aurait été souhaitable de sortir de la sphère institutionnelle pour aller rencontrer une personne directement concernée par la création du statut de conjoint-aidant en 2005 pour recueillir sa perception de cette évolution, ainsi que ses éventuelles craintes ou déceptions.

5. Conclusion

Au terme de ce mémoire, j'espère être parvenue à faire la lumière sur un sujet peu connu du grand public. Mon objectif est double : j'ai souhaité revenir sur l'histoire de l'évolution de leurs droits sociaux au travers d'un long article dans une visée pédagogique, ainsi que montrer les coulisses de la création du statut de conjoint-aidant en 2005. Au travers d'une série de portraits écrits et photographiques, je présente trois femmes dont le rôle a été déterminant dans sa création et son application auprès des agricultrices wallonnes. Certaines sont bien connues, d'autres n'avaient été jusqu'ici que peu, voire jamais médiatisées. J'espère ainsi être parvenue à faire la lumière sur leur engagement en faveur des droits et de la reconnaissance des agricultrices.

Ce travail n'expose qu'une partie de la condition et du travail des agricultrices. Il est important de souligner que toutes ne sont pas syndiquées, et que la réalité de leur quotidien peut considérablement différer selon leur rôle au sein de la ferme, la nature et l'organisation de l'exploitation. Un constat formel s'impose : toutes les personnes que j'ai rencontrées ont pris plaisir à parler de leur travail, de leur quotidien, de leurs difficultés et de leurs réussites. Du point de vue journalistique, le secteur agricole offre une incroyable diversité de sujets et d'angles à traiter. Beaucoup d'évolutions sont aujourd'hui déterminantes, notamment pour les agricultrices : le développement du circuit court, l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices non issus du secteur agricole, l'apparition de l'agriculture urbaine... autant d'éléments qui n'ont pas été traités dans le cadre de ce mémoire, mais qui annoncent de mon point de vue de futurs changements dans leur manière d'exercer leur métier et dans la perception de leur travail.

À l'issue de ces semaines de travail, je me suis familiarisée avec un monde dont j'ignorais tout quelques mois auparavant. C'est là, je pense, une spécificité du métier de journaliste : savoir maîtriser autant que faire ce peu les codes, règles et fonctionnements d'une discipline a priori inconnue. Pour moi, c'est aussi l'une de ses principales richesses.

6. Annexes

1) Retranscription entretien Sabine Laruelle

Je viens du milieu, j'ai toujours su que je travaillerais dans l'agriculture. Donc j'ai fait ingénieur agronome, je ne me suis pas posée de questions. J'ai travaillé un peu dans l'entreprise familiale, j'ai repris des formations, je suis rentrée dans un cabinet ministériel en 1992 au moment de la mise en place des premières mesures annexes à la politique agricole commune.... Pré-retraites et mesure agroenvironnementales

J'ai notamment été chargée d'aller expliquer aux agriculteurs. Je peux vous dire qu'en 1992, quand vous n'avez pas 30 ans et que vous devez expliquer à 300 agriculteurs qui vont devoir commencer à mettre des bandes enherbées - tout ça à bien évoluer -. J'ai notamment dirigé un syndicat agricole, j'étais la première femme à la faire. Maintenant, ça a évolué, au Boerenbond, c'est aussi une femme. Et il y a des présidentes comme Marianne Streef à la FWA. Moi, j'étais à la direction générale.

Comment êtes-vous arrivée à l'Alliance Agricole Belge ?

On est venu me chercher. Parce qu'on m'avait connu au cabinet ministériel sur les mesures et techniques agricoles etc. J'ai beaucoup travaillé sur la fusion des syndicats agricoles pour en faire la Fédération Wallonne de l'Agriculture, notamment avec Jean-Pierre Champagne. Et puis fin 2002, le MR est venu me trouver pour savoir si j'accepterai d'être sur des listes. J'ai accepté. J'ai été élu pas mes voix, donc je n'étais pas en place utile. Puis deux mois après, on m'a proposé de devenir ministre au fédérale et je suis devenue ministre pendant 11 ans. Avec un certain nombre de compétences qui ont changées, mais pendant les deux années j'ai gardé le statut social des indépendants, la politiques des PME et l'Agriculture. J'ai aussi eu la sécurité alimentaire. Pendant 11 ans, j'ai aussi été la porte-parole de la Belgique au conseil européen des ministres de l'Agriculture. Voilà un petit peu mon parcours. En 2014, j'ai décidé d'arrêter la politique. Puis en 2019, on est venu me trouver pour que je revienne en politique et je suis revenue.

Vous avez ensuite travaillé au statut de conjoint-aidant.

Dans le cadre du statut social des indépendants. Mes parents étaient indépendants, ma maman ayant toujours travaillé avec mon père, mais aussi pour nous élever. Elle tenait toute la comptabilité, mais elle n'avait aucun statut. Quand j'ai pris le statut social des indépendants en Belgique, un enfant d'indépendant valait la moitié d'un enfant de salarié, le tiers d'un enfant de chômeur. 39 euros par mois, 78 pour un salarié, 120 pour un enfant de chômeur. Au niveau de la pension, mon père a commencé à travailler à 14 ans, et il a arrêté à 68. Ma mère a toujours travaillé, mais ce n'était pas dans l'agriculture, et comme pension, à l'époque, pour un ménage, ils avaient 800 euros pour deux. Donc moins que le seuil de pauvreté. En matière de soins santé, ils n'avaient que les gros risques. Remboursés en partie quand ils étaient hospitalisés, tout ce qui était frais de médecins, frais de pharmacie devaient s'assurer en privé. Le statut de l'indépendant était totalement laissé en friche. Et puis il y avait aussi ce statut de conjoint aidant, moi j'ai beaucoup vu ma maman et de femmes d'agriculteurs, d'agricultrices qui avaient travaillé dans l'exploitation, et quand un divorce arrivait, elles n'avaient droit à rien du tout. Aucune pension, aucun droit propre. Ce n'étaient que des droits dérivés par leur mari. Et donc là j'ai commencé à travailler avec les organisations d'épouses d'agricultrices, de médecins, d'entrepreneurs dans la construction... Parce que 90% des conjoints-aidants sont des femmes. On a essayé de voir comment mettre en place un vrai statut et des droits propres, tout ça sans augmenter les cotisations sociales du ménage. C'est pour cela que, forfaitairement, une partie des cotisations était imputées au conjoint-aidant.

Alors je sais qu'on me dit ... C'est toujours la même chose quand vous parlez des années charnières ! Toutes celles qui sont avant, et après... Je sais qu'il y a toujours des débats sur le sujet en disant mais il y a des femmes qui ne sont pas ceci ou qui ne sont pas ça. C'est un débat qui a coûté par mal d'argent à l'état, et qui va encore en coûter à l'avenir. Parce que ça veut dire que ces femmes vont avoir, à juste titre, une pension au même titre que leur mari, et plus seulement une pension ménage.

Le nombre d'affiliés décroît. Vous avez des éléments d'explication ?

Les exploitations changent de statut juridique. Et beaucoup de femmes ont leur boulot à l'extérieur, et ne sont plus conjoints-aidants. Et donc des droits propres par ailleurs. Je vois ce qui se passe chez les jeunes, je dirais que le statut de conjoint aidant c'est une "espèce en voie de disparition". Parce que les femmes veulent avoir leur propre boulot, ou alors elles se créer leur propre travail dans l'exploitation avoir parfois deux structures juridiques différentes. Tout cela a évolué, et c'est très bien.

Avec qui s'est construit le statut ?

Moi comme ministre des indépendants. J'ai concerté les organisations représentatives des conjoints-aidants, à l'Insati pour l'écriture des textes. Puis ça a été négocié au fédéral avec les vices-premiers, avec le ministre des Finances... Et pour donner suite à ça, le ministre de l'Agriculture a dit que même les droit - par exemple sur les vaches allaitantes - on va les donner au conjoint-aidant. Ça a été fait au niveau régional, et grâce au maxi-statut, elles ont pu acquérir d'autres droits, notamment sur les aides de la PAC etc.

Il y a eu des résistances à la mise en place du statut ?

Il y a toujours des résistances, c'est un régime qui va coûter de l'argent parce que c'est aussi l'époque où les indépendants avaient une image un peu négative dans les autres partis. En Belgique, on est un gouvernement de coalition, les socialistes trouvaient que les indépendants trichaient, qu'ils n'avaient pas besoin de plus. Il y a eu toutes les résistances, toutes les négociations, ça ne s'est pas fait en un coup de cuillère à pot. Même chez les femmes, il y en a qui voulaient, les hommes qui ne voulaient pas... On a dû faire un travail de conviction, ça, c'est sûr.

Au niveau agricole aussi ?

Bien sûr, les maris, quand ils voient les primes vaches allaitantes ou les aides PAC, ils n'ont aucune envie qu'une part soit sur la tête de leur femme !

Il y a eu d'autres syndicats ?

Il y a eu le pendant néerlandophone, l'organisation des femmes du Boerenbond et de la BS. Et j'ai aussi travaillé avec des réseaux de femmes chefs d'entreprise, des métiers médicaux. Une grande part c'est l'agriculture, mais on a concerté l'ensemble des secteurs concernés.

Comment vous avez perçu du besoin des agricultrices ?

Les femmes avaient travaillé quasiment toute leur vie sur l'exploitation, avaient contribué à son essor, se retrouvaient sans statut propre ! Et donc dépendaient de leur mari ^pour les soins de santé, dépendaient de leur mari pour leur pension. Une pension ménage, et pas une pension propre. Dans certains cas c'étaient vraiment problématique, dans le cas de divorce. Se retrouver sans rien alors qu'on a travaillé toute sa vie... Cette injustice m'a frappé, et aussi en voyant ma maman qui a travaillé toute sa vie. Sa pension propre équivalait à 8 euros par mois... Alors évidemment qu'elle a pris la pension ménage ! A l'avenir, les femmes auront une pension à elle, et pas une pension qui dépend de leur mari ?

Pourquoi est-ce venu si tard ?

Comment ça se fait qu'on n'a pas travaillé sur les soins de santé des indépendants avant ? Comment ça se fait que leur pension n'a pas été revalorisé avant ? Comment ça se fait qu'on n'a pas accepté qu'une enfant égal un enfant ? Ce sont des très bonnes questions, mais je ne me l'ai suis pas posé. J'ai avancé, et essayé d'améliorer les statuts.

Vous pensez que le statut peut être amené plus loin ?

Ça peut toujours aller plus loin. On vient encore d'améliorer la pension des indépendants en enlevant un coefficient de réduction, tout ça peut évoluer positivement. Mais c'est déjà pas mal.

Qu'est ce qui a motivé la fusion des syndicats ?

Ça s'est passé pas si facilement que ça. J'étais persuadé qu'il le fallait pour renforcer le poids des agriculteurs dans la négociation, et Jean-Pierre Champagne aux UPA pensait la même chose. Mais le syndicat dont lequel j'étais issue était réticent à s'allier. C'était aussi parce que certains étaient très laïcs, l'AAB dépendait du Boerenbond donc dans toute la mouvance catholique chrétienne etc. Et puis financièrement, l'AAB était en difficultés. Mais la vraie raison, c'était pour renforcer. Il y a eu beaucoup de réticences des deux côtés, mais surtout de l'AAB. On a un peu forcé, le vote était tout juste. C'est passé à 52%. Et puis avec Jean-Pierre, ça s'est toujours bien passé, dans le respect du personnel du syndicat. Et pour les agriculteurs, les UPA étaient plus organisés au niveau local et provincial, ou régional ou provincial. Dans le nom, on s'est dit il ne faut pas de U, pas de P, mais de A d'alliance ni de B belge. Comment fait-on ? Pour que ça ne penche pas d'un côté ou de l'autre. On a eu une phase transitoire avec deux présidentes des organisations de femmes, de présidentes des organisations jeunes, deux présidents des organisations venant de chaque côté pour que cela se passe au mieux.

La réunion des organisations de femmes a dû renforcer leur poids.

En tant que ministre, on ne me l'a pas demandé, c'est parce que j'étais convaincue qu'il fallait faire quelque chose. Je l'ai vécu dans ma famille, j'ai parlé avec beaucoup d'agricultrices. Même en l'absence d'organisations de femmes, je l'aurais quand même fait. Parce que je connais le secteur et ses réalités. Mais la fusion a évidemment donné beaucoup plus de poids aux organisations agricoles.

Vous êtes toujours dans ce secteur ?

Je suis ces matières-là, mais je ne suis plus ministre. Mais je suis restée très proche du milieu agricole.

Des hommes ont participé ?

Il y a eu des réticences, mais des hommes étaient pour.

Et l'aspect fiscal ?

Sur les cotisations sociales, ça n'avait pas d'influence, vu qu'on n'a pas augmenté les cotisations sociales. Maintenant, dans l'octroi des droits je ne pense pas que ça ait changé grand-chose vu que les agriculteurs sont au forfait fiscal. Forfait TVA et forfait fiscal.

Ça vous a fait quoi d'être la première femme à la tête d'un syndicat ?

Rien, je ne me suis jamais posé ces questions-là. J'ai avancé. Maintenant, en étant une femme, les agriculteurs m'ont beaucoup plus testé au départ. Mais une fois que j'ai été acceptée, je l'ai été d'une façon peut-être beaucoup plus profonde que si j'avais été un homme. Ça pris plus de temps, mais j'ai l'impression que c'était de manière plus solide. Ils testaient mes connaissances techniques des dossiers, le genre de chose qui n'aurait pas été remis en question chez un homme. La question quand une femme arrive, c'est de se demander si elle est compétente. Pour un homme on ne se pose pas la question, il est compétent par définition. J'ai parfois senti de la protection. J'ai dû prouver plus qu'un homme. Mais je n'ai pas eu de sérieux problème de machisme.

Nous même, on va se poser la question de savoir si on a les compétences. En Belgique, c'est la même chose, on a les quotas de femmes sur les listes, combien de fois n'ai-je pas entendu que trouver des femmes compétentes, c'est difficile. On met le terme compétent à côté des hommes, et pas des femmes. Comme si, par définition, eux l'étaient. Pour trouver des femmes compétentes, c'est compliqué.

Des combats marquants ?

J'ai revalorisé les allocations familiales, elles ont été mises à égalité avec les autres. J'ai revalorisé les pensions, on est arrivé à dépasser le seuil de pauvreté. En matière de soins de santé, j'ai fait en sorte que les indépendants aient les mêmes droits que les autres citoyens belges - pas seulement les gros risques, mais également les petits risques. On a mis en place le statut de conjoint-aidant... J'ai pu apporter la petite pierre à l'édifice. Le moment le plus émouvant, c'est peut-être à la foire agricole de Libramont, un agriculteur âgé et venu me trouver en pleurant pour me dire que grâce à moi, il vivait mieux.

En Belgique, il y a un agribashing. Dès qu'un agriculteur sort avec un pulvérisateur il est stigmatisé par tout le monde. Cela s'explique par le fait que tout le monde qu'il peut avoir un avis, mais il y a une méconnaissance parfois assez profonde des réalités et des techniques agricoles. J'ai travaillé avec sur des résolutions avec des collègues écologistes et socialistes, quand je leur posais des questions techniques, ils étaient parfois incapables de me répondre. Il y a une diabolisation de l'agriculture et des techniques agricoles, ils sont surtout vu comme des pollueurs.

Le statut a également permis de modifier la perception sociale des agricultrices.

Je crois que les agricultrices, grâce à des organisations comme les syndicats agricoles féminins, beaucoup de femme sont pris conscience de leur droit et de leur réalité. Il y a quelques années, c'était encore un milieu où c'était le mari qui décidait de tout. Grâce à des organisation, notamment d'agricultrices, elles ont opéré un vrai travailler de conscientisation. Dans les jeunes générations, les jeunes femmes n'accepteraient peut-être pas qu'on leur donne 100 euros par mois pour acheter à manger. Ça a pris du temps, mais il y a encore du travail.

2) Retranscription entretien Christine Leborne

L'aspect fiscal est un petit bout de lorgnette. Le fondamental, c'était de donner un statut, faire en sorte que les femmes aient des droits propres. Ce qui était très important, essentiellement en cas de divorce. Je pense que la situation de divorce était, en tout cas pour les agricultrices, quelque chose de très important parce que parfois, elles n'avaient aucun patrimoine dans l'exploitation, qui était celle de la famille du marié. Et finalement, elles passaient leur vie à travailler, à donner toute leur énergie à la traite, à la tenue des papiers... Elle étaient parfois à temps-plein, sans rémunération. Et le jour ou divorce il y avait, elles se retrouvaient parfois sans droit propre.

Le revers de la médaille pour certaines, je me souviens des discussions qui ont eu lieu dans les instances de la Fédération Wallonne de l'agriculture et des Unions professionnelles agricole, c'était qu'elles devaient payer pour quelque chose qui, dans certains cas, n'était pas utile. De leur point de vue.

Pourquoi ?

Parce qu'elles ne s'imaginaient pas divorcer. Elles se disaient qu'elles avaient déjà droit à la pension ménage par leur mari, elles avaient la couverture soins de santé par leur mari... Comme une femme au foyer en fait. Donc elle se disaient que s'il fallait encore payer pour avoir quelque chose... Surtout les plus âgés qui devaient cotiser, sans avoir devant les 30 années de carrière qui leur permettrait d'avoir une pension propre. C'était une cotisations "pour rien". De solidarité. Sabine Laruelle s'est beaucoup battue pour ça. Il fallait bien mettre en place un régime de transition, de compensation. Plus le temps passe, moins ces personnes qui ont l'impression de cotiser pour des prunes sont nombreuses. C'étaient surtout des femmes nées avant 1956, qui arrivent toutes à la pension. En 2005, cela représentait un tiers des femmes je pense. Aujourd'hui, il n'y a plus vraiment de discussion sur le sujet, c'est bien intégré. Le nombre de femmes concernées étaient relativement faible, et elles avaient la possibilité de conserver le mini-statut.

Vous pensez qu'il y a eu - ou qu'il y a encore - des agricultrices sans statut ?

Je pense que certaines ont fait une déclaration sur l'honneur pour dire qu'elles n'aidaient pas leur époux. Pour ne pas être affiliée, et ne rien payer. L'idée de payer une cotisation les rebutait, elles ne voyaient pas l'intérêt. Et puis, je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de contrôle, c'est passé entre les mailles du filet. C'est uniquement le fait de devoir payer plus qui les dérangeait... Mais il faut quand même se rendre compte que dans certaines exploitations, les finances sont tendues, on ne peut pas forcément payer tant de choses. La situation va mal dans certaines fermes, les gens ont du mal à joindre les deux bouts. Il y a de gros investissements, et les revenus ont plutôt tendance à diminuer. Parfois, pour certains, économiser quelques centaines d'euros par trimestre, ça n'est pas rien. En principe, toute personnes qui n'a pas de revenu propre est considéré comme un conjoint-aidant. Sauf si la personne fait une déclaration sur l'honneur. Dans ce cas-là, on utilise le quotient conjugal, et on n'est pas conjoint aidant.

Qu'est-ce que le quotient conjugal ?

C'est purement fiscal. Dans le droit fiscal belge, quand on fait sa déclaration de revenus, quand un conjoint a moins de revenus que l'autre, on lui attribue une quote-part des revenus du conjoint qui a le plus de revenus. Une partie peut donc aller au conjoint qui a moins de revenus. Si c'est une épouse au foyer, on fait le quotient conjugal qui est plafonné. On diminue le revenu de l'un - il paye moins d'impôts. Cette attribution de quotient (30% du revenu du conjoint qui a le plus de revenu, mais avec un plafond), c'est en dessous des seuils d'imposition. Ça permet d'avoir deux quotités exemptées d'impôts, une pour chaque conjoint. Et donc c'est intéressant fiscalement. Ça, c'est le quotient conjugal. L'attribution de revenus au conjoint-aidant que l'on retrouve à l'origine du statut de conjoint-aidant - auparavant, il n'y avait pas de statut, c'était surtout une sorte de fiction fiscale - lorsqu'un conjoint d'indépendant aidait son conjoint, une partie du revenu du conjoint aidé pouvaient être attribué fiscalement au conjoint aidant. Et là, il n'y avait pas de

limite de revenus, c'était un quotient conjugal sans limite de revenus. On pouvait attribuer au conjoint aidant jusqu'à 30% du revenus du conjoint aidé, sans qu'il n'y ait de plafond. On pouvait aller à 40, 50 % ! une épouse qui, manifestement, aide à la traite tous les jours, soigne les vaches... Elle travaille tout le temps ! Mais il fallait savoir le prouver. On pouvait aller jusqu'à 30% sans preuve. Il fallait démontrer que, par exemple madame faisait la traite, et monsieur les cultures. Mais on pouvait toujours discuter avec le contrôleur en cas de besoin.

Ces 30% sont dégagés du revenu de l'exploitation, mais pas sous forme physique ?

C'est un avantage fiscale pure et simple. Au départ, la notion de conjoint-aidant était simplement une notion fiscale. Puisque le conjoint d'avait pas de statut social, c'était simplement une attribution de revenu fiscal.

Qu'entend-t-on par avantage fiscal ?

C'est ici le fait que, pour le ménage, on pouvait faire cette attribution. Comme en Belgique, chaque conjoint est imposé sur ses revenus propres, ça permettait de diminuer les revenus du conjoint aidé en les attribuant au conjoint aidant. Et on faisait deux comptes séparés : les revenus du conjoint aidant étaient souvent trop bas pour pouvoir être taxés, et le revenu du conjoint aidé diminuait. Donc, on diminuait les tranches d'impôt. Et c'est ça, l'avantage fiscal. Finalement, on y gagnait. C'était le cas du mini-statut.

Qu'est ce qui a évolué dans le maxi-statut ?

En 2005, quand on a créé le maxi statut, le revenu du conjoint aidant est devenu un revenu propre, et non plus une rémunération. C'est l'article 33 du code. C'était considéré comme une rémunération propre. La façon de le calculer était toujours une attribution du conjoint aidé vers le conjoint aidant, mais au niveau de l'aidant, c'est devenu un revenu propre, une vraie rémunération. Tout cela va aussi dans le cadre de l'égalité homme-femme.

Chacun a son propre revenu, qui est du coup soumis à la perception d'une cotisation sociale déductible dans le chef de la déclaration du conjoint aidant. Si on s'en tient strictement à la théorie, c'est toujours monsieur qui a son revenu qui diminue au profit du conjoint, et cette partie est taxée du côté de chez madame, soumise à la perception d'une cotisation sociale qui vient dans le cadre de frais professionnels déductibles chez madame.

Mais il y a eu des difficultés dans le cadre du conjoint aidant agricole. La manière ne s'est pas posée de la même façon dans d'autres professions. Parce que, depuis 1992, les agriculteurs perçoivent des primes de la PAC. En Belgique, les syndicats agricoles ont réussi à négocier pour que ces primes PAC soient une sorte d'indemnité à la suite d'expropriations économiques. On a obtenu que ces aides soient taxées à des taux d'imposition distincts, en l'occurrence du 16,5%. Au lieu que ces primes soient rajoutées aux revenus et rentrent dans la taxation par tranches (plus on en a, plus on est taxés), ça faisait partie d'un paquet à part. Sauf si la globalisation de l'ensemble des revenus était plus favorable, ce qui était rare. Une bonne partie du revenu des agriculteurs est devenu des revenus taxés distinctement. Dans le revenu de l'agriculteur, la quote-part de revenus taxés distinctement est de plus en plus élevées. Parce que les charges augmentent... globalement, une fois qu'on a enlevé les charges, il ne reste plus grand-chose. La quote part de revenu des agriculteurs devient majoritaire au niveau de la taxation distincte. Or, le problème que l'on a, c'est que la quote part que l'on peut attribuer au conjoint-aidant ne peut se calculer que sur des revenus taxés globalement. Donc, ce qu'il se passe, c'est que l'agriculteur ne sait plus, dans sa déclaration fiscale, attribuer des revenus à madame. Mais madame est quand même considérée comme aidante, et même sans revenus, on va lui calculer une cotisation sociale forfaitaire minimum. Qu'elle ne pourra pas déduire, puisqu'il n'y a pas de revenus. Elle ne peut pas être en perte.

Pourquoi ?

C'est aussi une caractéristique de l'agriculture. Les revenus de l'exploitation sur des barèmes forfaitaires. A partir du moment où ces revenus sont taxés

sur des bases forfaitaires, on ne peut jamais être en perte. Donc, ça veut dire qu'on considère que la rémunération de madame sont des revenus déterminés forfaitairement. Donc, si on lui déduit ses cotisations sociales - elle ne peut pas être à moins quelque chose - ce sera 0. Elle estime alors qu'elle paye des cotisations sans intérêts fiscal, elle ne peut pas déduire. Alors qu'avant, avec le mini-statut, si madame payait des cotisations, elle était déductible dans le chef du mari, comme frais professionnel du mari. Mais si c'est devenu un revenu propre de madame, tout va dans sa colonne, on ne peut pas attribuer ça au mari.

Ça a posé des problèmes ?

Certains avançaient le fait qu'ils n'avaient pas de revenus, mais qu'ils payaient quand même. Que leur cotisation n'était pas déduite chez le mari, alors qu'elles n'avaient pas de revenu.

Mais ça permettait quand même de cotiser pour la pension.

Bien sûr. Mais certaines personnes n'en voyaient pas l'intérêt. C'est ça la difficulté qu'il y a eu au niveau fiscal : faire comprendre que l'intérêt était social, malgré le fait que c'était compliqué fiscalement. C'est tout cela qui a posé des questions des réticences chez certains conjoint aidant : payer des cotisations sur des revenus qu'ils n'avaient pas.

Il y a eu une prise de conscience en termes de reconnaissance du travail des agricultrices, au-delà de l'aspect fiscal ?

Je pense que chez certaines, oui. Sous la baguette de Anne-Marie Tasiaux et de ses successeuses. C'était un vrai combat pour l'égalité homme-femme. Dans certaines familles, je pense aussi que certains hommes ne voyaient pas l'intérêt de la chose. C'était encore patriarcal. Certaines femmes ne se rendaient pas compte aussi. Pourquoi payer pour des choses que l'on peut obtenir par des voies indirectes ? C'est un peu dommage, mais c'était un combat de reconnaissance, assez féministe.

Il est toujours d'actualité ? On se dirige vers une nouvelle évolution du statut ?

Je ne sais pas où on en est, mais la question de la coexploitation comment à se poser. Il y a une réflexion qui s'est ouverte, dans ce cas se serait deux indépendants, et chacun paierait ses cotisations sociales. C'est une sorte d'association entre deux indépendants. Mais ce serait possible en agriculture, mais un conjoint aidant de médecin ne sera jamais médecin. Il y a la question de la formation et de la capacité professionnelle. Ces questions sont ouvertes.

On peut déjà scinder la structure de l'exploitation.

Il y en a qui se sont mis en association, ce qui suppose la séparation de biens. Il faut avoir un contrat de mariage en séparation de bien. A ce moment-là, l'épouse paie les lois sociales pleines, elles sont indépendantes à titre principal. Mais il y en a qui ne veulent pas ce statut, parce que c'est payer des cotisations pleines, c'est autre chose. Mais pour moi ce serait une bonne chose, 50-50 des deux côtés, sans les restrictions du statut de conjoint aidant. C'est une réflexion qui devrait commencer à s'ouvrir. Je pense aussi qu'il y aurait des freins dans les autres professions. Et on commence à dire que pour obtenir certaines aides, il faut un accès à la profession, notamment les cours, les formations... La plupart des femmes n'ont pas envie de suivre ce cursus-là. Ça remue beaucoup de choses : quand on est coexploitant, si on n'a pas les mêmes compétences, ce n'est pas évident. Ça ouvre la porte à d'autres difficultés. Le statut de conjoint-aidant est une sorte de solution de compromis, qui n'est pas parfaite. Mais certaines ont déjà franchi le pas, et se sont mis mari et femme en association.

Notamment grâce à une prise de conscience de tout ce qui touche à l'égalité homme-femme.

L'agriculture reste très traditionnelle dans certain cas. Mais ça s'améliore avec la nouvelle génération. J'ai quand même connu des femmes sous la coupe de

leur mari, elles n'y voyaient pas malice. C'était l'organisation du ménage, il y avait une forme de soumission. Le chef d'exploitation avait vraiment l'image d'un chef de famille. Et les réticences venaient aussi des hommes. C'était il y a 16 ans, les choses changent, il y a aussi une meilleure diffusion de l'information grâce aux réseaux sociaux. Quand j'ai commencé, on n'envoyait pas de choses par mail, on nous disait qu'il n'y en avait pas dans les exploitations.

Vous avez dû faire un gros travail de sensibilisation auprès des femmes ?

Oui, beaucoup de réunions. Beaucoup de conférences pour les femmes de l'UAW. On a donné des cours sur les successions, sur le régime matrimonial, beaucoup de choses qu'elles ne connaissaient pas. On a essayé de leur faire comprendre. On avait pas mal de monde. On essayait de vulgariser, on était sûrement moins pointus que les notaires. Beaucoup nous disaient qu'elles ne comprenaient rien avant de venir aux conférences. On était peut-être moins précises sur les termes juridiques, mais on parlait de manière que ce soit understandable. Surtout sur ce qui touche à la fiscalité, ça n'est pas évident à comprendre.

Les cotisations sont réduites avec le maxi-statut ?

Oui, les cotisations de la conjointe-aidant sont calculées sur la moitié de ce que ce serait si elles étaient coexploitantes.

La pension est moins élevée ?

Non, la cotisation minimale est calculée sur la moitié. Après, le montant dépend du nombre d'année de cotisation. Pour une pension complète, il faut 30 ans de cotisation.

C'est un statut qui est voué à disparaître ?

Il y a moins d'exploitations. Et les revenus étant ce qu'ils sont, il y a de plus en plus de conjoints qui travaillent à l'extérieur pour joindre les deux bouts. La mécanisation aidant... Il y a moins de gens qui font du lait, moins qui font de l'élevage. Dès qu'on fait des grandes cultures, monsieur peut se débrouiller toute seule, et madame part travailler à l'extérieur. Il y a plus de travail à l'extérieur, donc moins de conjoint-aidant puisqu'elles ont un revenu propre. On leur attribue par de quote-part conjoint aidant au-delà de 3000 euros de revenus extérieurs. Dès que vous avez un revenu qui vous octroie un régime de sécurité sociale propre, le conjoint-aidant ne se justifie plus. Quelque part, le statut de conjoint-aidant est un statut par défaut. C'est quand on n'a rien d'autres. De plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur, d'autre prennent l'association.

Comment savoir combien de femmes sont cheffes d'exploitation ?

Ça, vous n'allez pas trouver. Il n'y a rien. Il faut savoir qu'en Belgique, et c'est ça qui est malheureux, on a beaucoup régionalisé. Les compétences ont été éclatées, et dans certains secteurs, les statistiques aussi. Avant, il y avait un recensement, mais ça ne se fait plus. Les régions n'ont pas assumé. L'outil statistique est devenu déplorable. J'ai en beaucoup eu besoin dans mon métier : rendements, superficie... Pour négocier avec le ministère des finances les bases forfaitaires de taxation des agriculteurs. On se basait au départ sur les statistiques recueillies par l'Institut national de statistique. Petit à petit, c'est arrivé de plus en plus tard, ça devenait incohérent...Au point qu'on se pouvait plus les utiliser. On a eu de gros problème avec ça, c'est un peu dramatique.

Vous pensez qu'il y a de plus en plus de femmes cheffes d'exploitation ?

On n'en sait rien. Je ne suis pas sûr que ce soit si claire que ça. Beaucoup sont parties travailler à l'extérieur, je pense que ça, c'est un vrai phénomène. Et chez les plus jeunes femmes qui se marient avec un agriculteur, elles n'ont pas envie de lâcher leur boulot ! Si on a fait des études, on a envie de s'assumer et de faire ce qu'on aime ! Ou alors on décide de prendre un statut d'indépendant à titre principal. La femme conjointe aidante ou femme au

foyer... personnellement, ça ne m'aurait pas plu. Je pense que les plus jeunes n'ont pas envie d'être disons...esclaves à la ferme en quelque sorte. C'est aussi un boulot très difficile, il faut le vouloir. C'est un rythme complètement dingue. Surtout si on a des enfants.

Que faisaient vos parents ?

Mon père était banquier, et ma mère femme au foyer. Premier boulot : bureau européen des unions de consommateurs, puis ils ont eu des problèmes de budget, et je me suis retrouvée au chômage. A ce moment-là, ONSS m'a envoyé dans une petite organisation agricole à Bruxelles, qui s'appelait l'union des exploitants familiaux (UDEFA). Qui a repris par les UPA en 1992. Puis l'ensemble des syndicats agricoles wallons se sont regroupés au sein de la FWA. C'est Sabine Laruelle qui était à l'époque à la tête de l'Alliance Agricole Belge. À l'époque, l'organisation avait de grosses difficultés financières. Ils rencontraient des difficultés. Et ce n'était pas facile de mettre ensemble les UPA et l'AAB, deux mouvements qui ont passés toute leur vie à s'envoyer des pêches, et à se critiquer. C'étaient vraiment des batailles de clocher ! Il y avait des libéraux non catholiques, et les catholiques. Fusionner ces deux cultures d'entreprise n'était pas simple. Il y en a encore qui ont des réflexes d'un bord ou de l'autre. La FUGEA, c'est autre chose. A l'époque, il y avait beaucoup de français de la coopération paysanne, ils venaient dans les bureaux et dormaient par terre dans un sac de couchage. Moi, j'ai fait mes armes à l'UDEFA. Et à l'époque, je me suis dit que je n'y connaissais rien, que dans trois mois j'étais partie. Je devais reprendre le travail d'un type qui faisait une étude sur les importations de soja, pour montrer que la soi-disant indépendance alimentaire n'existait pas si on tenait compte des importations de soja. J'ai repris l'étude en voulant partir après. À l'époque, ce n'était pas mon truc, je ne connaissais rien à l'agriculture. Seulement le patron de l'UDEFA, Oscar Dubuisson, avait beaucoup de charisme, il était très sympa, il me laissait beaucoup de liberté. Mais parfois, je n'y comprenais rien, j'hésitais à foutre le camp. Ensuite est venu l'automne, le moment des déclarations fiscales. Il m'a demandé d'aller recueillir les documents, et m'a envoyé dans toutes les arrière-salles des cafés de Wallonie faire des permanences fiscales.

Et je ne savais rien sur ces documents, il m'a quand même donné des déclarations fiscales à faire. La première fois, j'en avait une cinquantaine, et je ne savais répondre à aucune question qu'on me posait. J'ai appris sur le terrain. J'ai appris à connaître les agriculteurs dans ces arrière-salles de café improbables ! C'était vraiment bien, j'aimais bien rencontrer les gens. Ils étaient gentils, je m'intéressais à eux, j'écoutais ce qu'ils racontaient. J'ai appris énormément de cette manière, et en quelques années je suis devenu une spécialiste de la fiscalité agricole. Dans les cafés wallons. Mais je n'étais encore que la petite fiscaliste de l'UDEF, et au niveau professionnel, on ne vaut que par ce qu'on représente. En tant qu'UDEF, quand j'allais négocier au ministère des finances avec l'AAB, les UPA pour le barème forfaitaire, je ne comptais pas, on contestait ma légitimité. Je n'avais pas accès à la formation, parce qu'on était trop petits. Quand on a fusionné avec les UPA, je suis devenue leur représentante, leur négociatrice pour les barèmes forfaitaires. Et tout à coup, on m'écoutait. Tout d'un coup, quand je sortais un chiffre, ça valait quelque chose. C'était assez marrant. C'est un parcours un peu particulier. Ensuite, je suis arrivée à la FWA avec sa création.

Qui a élaboré ce statut ?

Le fait que le statut de conjoint aidant soit devenu une rémunération, ça vient aussi du fait qu'il y a eu une obligation de convertir en droit belge l'égalité homme-femme ! Chaque personne qui travaille doit pouvoir avoir des droits propres. Une personne qui travaille, qu'elle qu'elle soit, doit avoir ses propres droits, et non des droits dérivés du travail de quelqu'un d'autre. Sauf un conjoint, un homme ou une femme au foyer sans revenu propre.

Cette obligation de conversion date des années 2000, la ministre de l'Époque, en charge de ça a transcrit cette obligation. Les textes ont dès lors changés, être conjoint-aidant n'était plus une attribution, c'est devenu de la rémunération. Ça reste une attribution de revenu, mais c'est différent. Pour moi, cette conversion de l'égalité dans le droit belge a aussi participé à rendre possible le statut. C'était un combat de longue haleine, à partir de ce moment c'est entré en parallèle avec les combats pour l'égalité homme-femme. Il y a

eu une convergence. Je pense que les UPA étaient plus en pointe que l'Alliance sur ce plan.

Quel a été votre rôle, selon vous ?

J'ai surtout apporté de l'éclairage pour expliquer aux gens ce que ça impliquait. Les mouvements de femmes ont revendiqué, moi, en tant qu'économiste et fiscaliste de la maison, j'ai amené de l'éclairage, de l'explication, de la vulgarisation. Cela étant, j'ai travaillé aussi sur les implications de la cotitularité. Mais le combat était essentiellement celui de l'UAW,

La FUGEA n'a participé ?

Non, c'est un syndicat plus alternatif, plus participatif, plus proche des petits agriculteurs. La FWA a de gros agriculteurs dans ces membres. Ce ne sont pas les mêmes problématiques, et ils n'ont pas les mêmes moyens financiers qui permettent, par exemple, le bureau d'étude. Ils sont reconnus comme négociateur au niveau wallon, mais pas au niveau fédéral. Ils n'ont pas les moyens de participer aux réunions de négociation sur les barèmes forfaitaires de taxation au ministère des finances.

3) Retranscription entretien Anne-Marie Tasiaux

Qu'en est-il du début des rassemblements de femmes ?

Moi, j'ai commencé dans le syndicalisme chez les jeunes, j'avais 16 ans. Un voisin est venu me chercher parce qu'il y avait une activité sportive un dimanche, j'y suis allée et ça m'a beaucoup plu. Je suis allée dans ma section locale, c'était à Durbuy. J'ai été aux réunions, et directement j'ai été élue comme présidente à la province du Luxembourg, comme présidente. Et quand j'ai été élue à la présidence, j'ai été élue à la vice-présidence nationale. Je n'avais même pas l'âge requis puisque je n'avais pas 21 ans. Au lendemain de mes 20 ans, j'ai été élu à la vice-présidence de la JAP. J'ai fait un parcours à

la JAP, je revoyais un journal qui date d'il y a un petit temps... Je parlais déjà du statut des femmes quoi.

C'est toujours quelque chose qui m'a fait avancer dans ma démarche. Je voyais ma mère - je suis fille d'agriculteur, ma maman n'avait aucun droit. S'il arrivait quelque chose à mon papa, elle avait des droits dérivés de son mari. Comme moi d'ailleurs ! Ça n'a rien changé, je suis née au mauvais moment de l'histoire.

Et donc aux JAP, je représentais des jeunes agricultrices des UPAF, créées en 1969. J'y ait fait mon parcours, je me suis mariée en 1974 après avoir été élue en 1972. Avec mon mari, nous sommes un couple de syndicalistes. Il a été président de la section provinciale des Liège JAP, puis quand on s'est mariés, on était tous les deux président et présidente nationale des JAP. On a fait un mariage présidentiel (elle part d'un grand rire). On s'est rencontré dans le syndicat, à la foire de Libramont. J'ai un peu levé le pied quand on a eu les enfants, mais j'étais toujours tentée de repartir. Quand le deuxième est né, j'ai recommencé à aller dans la section locale, ici, des UPAF, du Condreau. Je prenais mon petit bonhomme dans son couffin, et je partais en réunion avec lui. Alors voilà, j'ai commencé à monter dans les réunions, tout de suite j'ai été dans la section locale, puis à la province, puis j'ai été au conseil général des UPAF.

J'ai un peu du mal de dire UPAF. Pendant tout mon mandat, on devait dire UAW, et non plus UPAF. J'ai un peu du mal à ressortir, mais dans le fond de moi-même, l'UPAF, c'est là (dans le cœur).

J'ai été à la province, de fil en aiguille je suis arrivée au comité directeur des UPAF. ET puis il y a eu la fusion...Et fin 2001, je suis devenue la présidente de l'Union des agricultrices wallonnes. J'ai été par des membres de l'alliance comme des UPAF, parce que j'étais déjà fort syndicaliste. Mais avant tout ça, en 1989, on a eu un premier mini-statut, qui nous donnait maladie et invalidité. On payait une somme dérisoire pour avoir ce statut. Là, directement, j'ai adhéré à fond. Et puis je me suis toujours battue, on rencontrait les femmes de médecins qui n'avaient pas de statut, les femmes de

bouchers, toutes les corporations de Belgique, pour avoir un statut. Mais ça n'avancait pas beaucoup, il n'y avait jamais moyen de... On se réunissait entre groupe ! femmes de médecins, de bouchers, de coiffeurs ! Qui elles aussi avait des statuts qui dépendaient de leur mari ! Une femme de médecin, elle répondait au téléphone, mais elle n'en pouvait pas avoir un statut de médecin. Comme moi, j'étais agricultrice, je ne pouvais pas avoir un statut d'agricultrice parce qu'il ne pouvait pas y avoir deux statuts d'indépendants à titre principal sur la même exploitation. Donc, déjà à ce moment-là, on se battait tout le temps pour avoir un statut parce qu'on trouvait que ce n'était pas normal. On travaillait beaucoup, on répondait souvent pour tout ce qui était crédit, mais on ne pouvait pas avoir une pension, on ne pouvait rien à voir. Le mini-statut était déjà quelque chose de bien pour l'époque, on était couvertes si on était malade. Mais pour la pension, il n'y avait rien du tout. Puis les pourparlers ont continué, c'était une époque où on discutait beaucoup, beaucoup. Puis nous avons eu madame Sabine Laruelle, qui était ancienne directrice de l'Alliance Agricole, et qui est entrée dans la fusion avec les UPAFS pour devenir la FWA.

Et qui elle, a fait avancer les choses d'une manière considérable. Grâce à elle, en 2005, on a eu le statut de conjointe aidante. Mais c'était pour toutes les femmes nées avant 1955 ! Pour les autres, c'était trop tard. On n'avait pas 15 ans à rattraper pour rattraper sa pension. Quand on était née avant 1955, les autres avaient 15 ans avant de toucher la pension. Mais nous, ça ne servait à rien, on allait donner cet argent là pour rien du tout. Mais on avait toujours le mini-statut, mais moi je l'ai perdu quand j'étais présidente. Je recevais des frais de déplacement et tout ça, et alors à ce moment j'ai perdu mon mini-statut. Et puis on n'était pas contentes de ce statut. On trouvait qu'on devait répondre pour tous les crédits, mais sur la carte CTI, la carte CTI c'est la carte qui reflète l'exploitation agricole, il n'y avait jamais que le nom de monsieur. Le nom de madame était toujours ignoré.

Donc si - et je connais des cas comme ça - l'agriculteur et l'agricultrice se sont disputés, monsieur à vendu les quotas - on n'avait pas droit aux quotas non plus ! - et madame n'avait plus rien. Elle avait les vaches pour traire, mais elle

n'avait plus les quotas pour produire son lait quoi. Donc elle n'était quand même avec rien. La quotas betteraves pareil, on n'y avait pas droit, le quotas lait, c'était quelque chose d'important, et on n'y avait pas droit. Donc on s'est battues avec la Région, parce qu'à ce moment-là, la Belgique était régionalisée, pour avoir le statut de la cotitularité des droites de production. Ça, c'est aussi une grosse victoire. Donc on a obtenu cette cotitularité des droits le 14 avril 2007 (elle s'émeut à cette évocation). J'ai toujours les lettres du ministre de l'Agriculture, ce jour-là, je lui ai envoyé un gros bouquet de fleurs ! Avant, on pouvait avoir son nom inscrit sur la carte CTI, mais il fallait aller en faire la demande au ministère de l'Agriculture. Moi, comme j'étais quand même un peu avant-gardiste et mon mari aussi, on s'était rendu au ministère de l'Agriculture à Liège, et là, on avait demandé à avoir la cotitularité des droits. Et la réponse de l'ingénieur agronome, c'était : "Fernand ! Anne-Marie veut te quitter ?".

Parce qu'elle demande à avoir des droits, donc pour pouvoir les vendre, et partir. Ce n'était pas bien vu ! J'avais institué, j'ai dit ; je veux qu'on marque mon nom. En plus ici, on travaillait en association avec un frère, et j'avais dû répondre pour tous ses crédits moi.

Qu'est-ce que vous entendez par : répondre pour les crédits ?

A la banque, il fallait qu'on soit caution des crédits pour les tracteurs. Mais le tracteur n'était pas à notre nom ! Donc, s'il y avait un problème, c'était monsieur qui avait le tracteur à son nom qui pouvait le vendre. Nous, les dames, quand il y avait des successions, ça devenait problématique. Madame n'avait rien. Tous le siens propres étaient à monsieur. On n'était jamais consultées, et on n'avait droit à rien, quand bien même on avait payé toute notre vie pour la reprise de l'exploitation, on n'avait droit à rien. Et on a aussi beaucoup fait des formations sur tout ce qui était contrat de mariage, ça, c'était vraiment très important. Les contrats de mariage, c'était vraiment très important. Nous ici, on a changé de contrat de mariage. Parce qu'en cas de décès, si on n'avait pas changé le contrat, mon beau-frère aurait hérité des biens de mon mari, et moi je me serai retrouvé à la rue. Tout était fait pour garder le patrimoine. Et même si la ferme venait de mes parents ! On allait

automatiquement mettre le nom de monsieur en haut de la carte CTI et jamais mon nom. Pourtant, ça venait de chez mes parents ! Et by by la ferme. Donc j'aurais gardé la propriété de la ferme sans problèmes, mais sans les outils pour la faire fonctionner ! Puisque les quotas, les bêtes, le tracteur appartenait au mari. C'est une réalité qui a touché pas mal de femmes, j'ai vu des cas comme ça en cas de séparation ou de décès. Le mari est parti avec tous ces biens, et la femme se retrouve avec les terres, mais sans rien. On a obtenu ce droit après deux années de travail. Ça a été dur.

Il y a eu des résistances ?

Oui, du côté masculin. Dans le monde de l'agriculture et le monde politique. On a eu vraiment de la chance d'avoir Sabine Laruelle, une femme qui connaissait le problème des agricultrices et qui a fait qu'on a eu un statut. D'autres disaient : non, on ne va pas payer des cotisations sociales pour les femmes. Parce que ça avait été comme ça depuis toujours. Notre travail n'était pas reconnu alors qu'on prenait en charge énormément de choses sur l'exploitation.

Vous avez un souvenir particulièrement fort ?

Quand on a eu un statut, et la cotitularité des droits de productions. Je me suis battue corps et âmes pour que ça passe. Sans ça, on avait un statut, mais on n'avait pas encore les outils en mains pour être agricultrices à temps plein.

C'est différent de co-exploitant ?

Oui, maintenant, il y a beaucoup de co-exploitations.

J'ai contacté l'INASTI pour avoir des chiffres. On voit que le statut de conjoint aidant baisse. Pourquoi ?

Il y a de plus en plus de femmes chefs d'exploitation. Beaucoup de femmes reprennent des fermes. Des jeunes femmes aussi. Beaucoup font du

maraichage. Il y a aussi des chefs d'exploitation avec des vaches. Ce n'était pas comme ça à notre époque. Mais après, quand elles ont eu un statut, elle pouvait. Nous, on ne pouvait pas, même si on le voulait.

Qu'est ce qui fait que c'est arrivé en 2005 ?

La pression des syndicats de femmes devenait de plus en plus forte. Chaque fois on était très revendicatives. On voulait absolument un statut, le temps changeait. On ne pouvait plus être dans les autres professions avec un statut, et nous pas. On était toujours sans profession sur les cartes d'identité à l'époque. Mais maintenant, conjoints-aidant, agricultrices... ça a été une grosse bataille, ça a duré longtemps ! De 69-70 jusqu'en 2005, 35 ans de bataille pour avoir un statut !

Il y avait des résistances agricoles et politiques. Plus des conservateurs. Il y avait un ministre de l'Agriculture socialiste, je lui demandais la cotitularité et il me riait presque au nez. Avec du machisme évidemment. Je vois maintenant que la présidente de la FWA est une femme, Marianne Streel. Que la personne qui a remplacé mon mari dans la province, c'est une femme. Au début, ça n'avancé pas, on nous disait : "restez dans vos casseroles !" Et quand on allait aux réunions, au début, on n'était pas beaucoup de femmes, on n'était pas acceptées dans toutes les réunions des syndicats mixtes. Il a fallu qu'on se batte pour avoir une représentante au bureau, au comité directeur, au conseil général. Chaque fois, il a fallu qu'on s'impose. On avait un volet cuisine et tout le bazar, mais moi, ce que j'aimais bien, c'était me battre syndicalement parce que si la ferme ne marchait pas bien, on ne savait pas aménager l'intérieur, et faire de la cuisine. On a été aidé sur ce volet, avec des conseillères ménagères. C'étaient des dames, dans chaque province, qui venaient dans les exploitations agricoles, par exemple, au départ, tout le monde habitait dans la même maison. Quand les enfants se sont mis à habiter sans leurs parents, c'était une grande évolution. Parce que c'était le patriarcat. Les conseillères ménagères ont aidé les femmes à initier les gîtes à la ferme, les tables d'hôte...ce sont les femmes qui ont initié ces projets-là, de diversification. Bien souvent, c'est la femme qui prenait en charge la

diversification, qui faisait le beurre, elle rendait son argent et elle n'en touchait pas. Tout allait dans l'exploitation, rien pour elle.

Le statut a permis de dégager des salaires pour les agricultrices ?

Quand même, oui, plus de facilité en tout cas. Pas forcément un salaire complet, mais elles ont des droits derrière. On a eu pleins de batailles : les quotas, les prix... Je vois mes enfants qui vendent leur bête au prix duquel on les avait repris en 1974. Nous, on a deux garçons qui ont repris la ferme, on a arrêté en 2014. Mais ils sont obligés de travailler à l'extérieur à côté, leurs femmes travaillent à l'extérieur. Parce que la ferme n'est pas rentable. Ils travaillent au service agricole de la province de Liège, à Waremme, et l'autre travaille à Gembloux, à la faculté.

Ils arrivent à concilier les deux ?

Tant qu'on est encore ici, oui. Les bêtes, l'intendance...On a arrêté la traite. On les aide, de ce côté-là.

Vous élevez quelles vaches ?

Des blanc-bleu. Mais quand on faisait de la traite, j'avais des noirs aussi. On a aussi des céréales, des betteraves, des chicorées, des petits pois et un peu de pommes de terre. L'exploitation se réduit, maintenant on a 70 hectares, mais avant on pouvait aller jusque 140. Déjà, le frère de mon mari, on a séparé en deux avec lui. On a plus beaucoup de bêtes...On en avait 120/130, maintenant on en a environ 70.

Vous utilisez le lait ?

Avant oui, pour soigner les veaux et pour la laiterie des Ardennes. Mais on ne traie plus depuis 2013, j'avais 50 ans de traite, je faisais déjà ça chez mes parents. J'ai encore une partie des terres de la ferme de mes parents, 12

hectares à Durbuy. On a nos bêtes qui vont là-bas, on les conduit en printemps et elles reviennent en automne. On va faire du foin là-bas aussi.

Ici, c'est la ferme de mes beaux-parents, depuis 1860. Mon nom de famille, c'est BIATOUR. J'ai 3 garçons, Frédéric 46, Nicolas 43, Bertrand 40. Les deux derniers ont repris l'exploitation.

Qu'est-ce que votre vie de syndicaliste vous a apporté ?

Les rencontres avec les politiques, les femmes des autres corporations, ça apporte aussi beaucoup de contacts, différentes manières de voir les choses. Avec les agricultrices, un monde différent, chacune à son exploitation différente. On rencontre des gens de partout, de toute la Wallonie, et finalement de toute l'Europe, puisque je participais aux réunions du Copa.

On a organisé aussi beaucoup d'échanges, avec des agricultrices de Roumanie qui sont venues ici, est on est allé là-bas. Avec le Vietnam, j'y suis allée 4 fois, dans la province de Hai Duong, près de Hanoi. Notre projet était de prêter des porcs à des familles pauvres de la région d'Hanoi. On avait un projet avec l'université de Gembloux. On est allé dans les familles pauvres, on leur donnait un porc. Ils donnaient ensuite l'argent à une autre famille, pour qu'ils puissent s'acheter un porc. On avait un budget de 4 millions de francs belges. Dans ces pays, il n'y a pas de statut pour les agricultrices, on en a beaucoup parlé avec elle. Je suis aussi allée 4 fois en Afrique, au Cameroun, au Niger, au Burundi, et au Togo (pas sur). Chaque fois, pour rencontrer les agricultrices, leur expliquer notre situation, pour qu'elle nous parle de leurs problèmes... Chaque fois, pour faire un plaidoyer vers le monde politique pour La Défense de l'agriculture familiale. C'est surtout ça, en Afrique. Je suis partie 3 fois avec SOS Faim, et une fois avec le CSA. Je suis aussi allée en Pologne, au Luxembourg...

Comment réagissaient les femmes là-bas ?

Elles étaient désireuses de nous rencontrer, de partager avec nous. Pour elles, le statut n'était pas vraiment envisageable, elles travaillaient, et les hommes

prenaient l'argent. On a rencontré quelqu'un qui paraissait très ouvert, mais la détresse des femmes était très grande. Elles n'avaient pas assez d'argent pour soigner leur famille. En Roumanie, la première fois qu'on y est allé, on ne parvenait pas à parler aux femmes. Chaque fois qu'on était près des femmes, il y avait toujours un homme qui était là, qui prenait la parole. Qui nous empêcher de les rencontrer. On était partie rencontrer la fondation rurale de Roumanie. On leur a expliqué qu'on n'était pas venues rencontrer les représentants, mais bien les agricultrices. Et c'était la même chose au Vietnam. On rencontrait le district, la province, mais jamais elles. Un jour, je leur aie dit : Non, moi je suis venue ici les gens chez qui on met les porcs. Les femmes. Ce qu'on a fait, c'est qu'on est allée dans une église réservée aux femmes, et c'est là qu'on a pu les rencontrer, puisque les hommes n'étaient pas admis sur les lieux. Après, ils ont fini par nous laisser. Et j'ai fait des rencontres extraordinaires. Je ne me suis pas enrichie en faisant du syndicalisme, loin de là. Mais je suis riche de tous les gens que j'ai rencontré. Partout, j'ai aidé des contacts avec des agriculteurs et des agricultrices à l'étranger, des personnes avec qui ont peu parler. On y est allé pour insuffler le combat des femmes et le maintien de l'agriculture familiale, c'était mon leitmotiv. Parce que là-bas, ce sont les femmes qui font tourner la ferme. Tout est fait à la main dans les rizières vietnamienne, et les hommes vont chercher du boulot à l'usine. Ce sont les femmes qui tiennent. Et on travaillait au Vietnam avec l'Union des femmes. Tous mes voyages ont été tournés vers le fait d'aller à la rencontre des femmes, de partager mon expérience d'agricultrice. Pas de leur dire quoi faire ! Recueillir leur expérience, et expliquer la vôtre. A chaque fois, dans mes voyages, j'ai pris une agricultrice avec moi.

J'ai eu une vie quand même mouvementée. J'ai eu de la chance que mon mari est accepté que je m'en aille. Au départ, je ne suis pas du genre à partir. Au Cameroun, quand je suis arrivée, je ne connaissais personne d'SOS Faim ! Moi qui n'étais pas du genre à partir...

Vous continuez à l'UAW ?

Je suis disponible, mais je ne veux pas être la belle-mère !

J'ai toujours voulu partager mes voyages. Mais aussi à la présidence, je voulais partager le pouvoir avec toutes les agricultrices. Je savais rester à ma place de présidente, mais il fallait que tout le monde participe. En voyage, je souhaitais toujours qu'il y ait une agricultrice avec moi, pour qu'elles puissent s'ouvrir au monde. On ne se sauvera pas toutes seules, nous, comme les agricultrices des autres pays. Il fallait découvrir d'autres agricultrices, mais aussi d'autres agricultures.

7. Bibliographie

Articles scientifiques

Alice Barthez, « Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Économie rurale* [En ligne], 289-290 | Septembre-décembre 2005, mis en ligne le 02 mars 2009, consulté le 01 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/102> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.102>

Éliane Gubin, « Femmes rurales en Belgique. Aspects sociaux et discours idéologiques XIX^e-XX^e siècles », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 16 | 2002, mis en ligne le 11 mars 2003, consulté le 01 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/clio/181> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.181>

Christian Nicourt, « Le lent dévoilement du travail des agricultrices », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro 1 | mai 2014, mis en ligne le 05 mai 2014, consulté le 01 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/14731> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.14731>

Bovy, M. (1992). La régionalisation de l'agriculture. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1353, 1-37. <https://doi.org/10.3917/cris.1353.0001>

(1968). Les organisations agricoles en Belgique (I). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 422, 1-25. <https://doi.org/10.3917/cris.422.0001>

Rapports et études

CEPFAR. (1995). *La participation des femmes dans les processus décisionnels du monde agricole et rural.*

Gembloux Agro-Bio Tech. (2014). *Le portrait des agricultrices wallonnes en 2014.*

Gembloux Agro-Bio Tech. (2014). *Étude sur le profil des agricultrices et leur implication dans les exploitations agricoles en Région wallonne. Rapport final.*

Piccoli, E. (2006). *Le monde agricole en Wallonie : enjeux sociaux d'une souveraineté alimentaire.* Centre Avec.

<https://www.centreavec.be/publication/le-monde-agricole-en-wallonie/>

Association des Journalistes Professionnels. (2019). *Étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne francophone.*

<http://www.ajp.be/telechargements/diversite/diversite2019/etude.pdf>

Ressource en ligne

Les chiffres clés de l'agriculture (2020). Statbel

https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_kern_cijfers_landbouw_2020_v19_avec_couverture_pour_web.pdf

L'agriculture, une histoire de famille. (2015). Le Collectif Stratégie Alimentaire (CSA).

http://www.csa-be.org/IMG/pdf/l_agriculture_une_histoire_de_famille.compressed.pdf

Les femmes comme représentantes syndicales dans le milieu agricole français. (Juin 2020). AgriGenre. Sur :

<https://agrigenre.hypotheses.org/405>

Bulletin de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agrées.
(2003).

<http://www.ipcf.be/pacioli/Pacioli%20141FR.pdf>

Conjoint-aidant. Belgium.be. (s. d.)

https://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/independants/conjoint_aidant

Évolution du secteur agricole. (s. d.).Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (Capru).

<http://www.capru.be/evolution-du-secteur-agricole>

Marie Debois. Quand rural ne veut plus dire agricole. (2010). ACRF

http://www.acrf.be/wp-content/uploads/2014/11/etude_quand_rural.pdf

Villez, J. Carracillo, C. L'agriculture wallonne : l'apport des femmes. (2016).
Entraide et Fraternité.

https://www.entraide.be/IMG/pdf/apports_des_fes_ds_1_aw_analyse2_version_web.pdf

Villez, J. Carracillo, C. Quels statuts pour l'agricultrice wallonne ? (2016).
Entraide et Fraternité.

https://www.entraide.be/IMG/pdf/statuts_aw_analyse1_version_web.pdf

Agriculture, de quoi elles se mêlent ! (Décembre 2017). Entraide et Fraternité.

https://www.entraide.be/IMG/pdf/etude_agriculture.pdf

Évolution de la vie des femmes et du féminisme en Belgique entre 1905 et 2005. (2014). Conseil des Femmes Francophones de Belgique.

https://www.cffb.be/wp-content/uploads/2010/08/100ans_pages.pdf

L'entrepreneuriat féminin en Belgique, état des lieux et recommandations (2010). Jump. <http://jump.eu.com/wp-content/uploads/2021/05/Rapport-entrepreneuriat-féminin-complet-JUMP.pdf>

Agricultrices à la conquête de leurs droits : un siècle d'histoire. (2019). Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. <https://agriculture.gouv.fr/agricultrices-la-conquete-de-leurs-droits-un-siecle-dhistoire-0>

L'agriculture se décline aussi au féminin ! (2012). ACRF.
http://www.acrf.be/wpcontent/uploads/2014/11/acrfana_2012_08_agriculture_feminin_CF.pdf

Ressources syndicales et fiscales

<https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/actu-uaw/de-lagribashing-lagri-acting-ou-comment-etre-acteur-de-notre-communication>

<https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/actu-uaw/assemblee-annuelle-22-mars-2019>

<https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/actu-uaw/le-statut-du-conjoint-aidant-partie-1>

<https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/actu-uaw/le-statut-du-conjoint-aidant-partie-2>

<https://www.securex.eu/lex-go.nsf/PrintReferences?OpenAgent&Cat2=13~~3&Lang=FR>

<https://www.liantis.be/fr/devenir-independant/conditions-starter/statut-social/conjoint-aidant>

<https://www.fwa.be/communiquede-presse/marianne-streel-est-elue-presidente-de-la-fwa>

http://www.fja.be/slides/slide/11-main-d-oeuvre-agricole-125/pdf_content

<https://www.ucm.be/diane>

<https://fugea.be/syndicat-agricole/>

<https://www.xerius.be/fr-be/devenir-independant/votre-preparation/se-lancer-a-titre-activite-conjoint-aidant>

http://fja.be/slides/slide/45-identification-au-sigec-161/pdf_content

<https://www.fwa.be/nos-missions>

<https://www.fwa.be/nos-structures>

<https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/qui-sommes-nous>

<http://fja.be/page/positionnement>

<https://www.jubel.be/fr/le-quotient-conjugal-et-le-conjoint-aidant/>

Articles de presse

Les nouvelles de l'été 2008 (publication du ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'Agriculture). Dossier : conjoints, conjoints-aidants et la cotitularité

<https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/53306/Nouvelles+de+l'Ag+riculture+-+Ancien+format+-+47+-+2008+-+FR.pdf/3b2abcf1-17f4-45e0-96a0-5d90af66f33c?version=1.0>

Coopman, P. (novembre 2014). Une agricultrice socialement reconnue. Défi Sud. Sur :

https://www.sosfaim.be/wpcontent/uploads/2014/11/defis_sud_femmes_agriculture_wallonie.pdf

Xandry, V. (8 février 2021). *Les femmes, incontournables dans le monde agricole mais encore en manque de reconnaissance*. Challenge. Sur :

https://www.challenges.fr/femmes/les-femmes-incontournables-dans-le-monde-agricole-mais-encore-en-manque-de-reconnaissance_754200

De Caevel, C. (28 octobre 2013). *Sabine Laruelle, l'indépendante*. L'Echo. Sur :

<https://www.lecho.be/dossier/portraits/Sabine-Laruelle-l-independante/9424642>

Rédaction. (5 décembre 2011). *Biographie de Sabine Laruelle*. 7sur7. Sur :

<https://www.7sur7.be/home/biographie-de-sabine-laruelle~a6057c38/>

Vandendooren, S. (12 mai 2011). *Le réseau de Sabine Laruelle*. Trends Tendances. Sur :

https://trends.levif.be/economie/people/le-reseau-de-sabine-laruelle/article-normal-202539.html?cookie_check=1623830416

Berger, S. (9 juin 2019). *Conjoint-aidant : un statut en recul qui comporte pourtant quelques avantages*. La Libre. Sur :

<https://www.lalibre.be/economie/mes-finances/conjoint-aidant-un-statut-en-recul-qui-comporte-pourtant-quelques-avantages-5cf7d42b9978e27796dcfa67>

Laporte, C. (30 janvier 2005). *Lente montée vers l'égalité*. La Libre. Sur :

<https://www.lalibre.be/belgique/lente-montee-vers-l-egalite-51b88803e4b0de6db9ab80e8>

Horel, S. Foucart, S. (13 février 2020). « *Agribashing* » : *un levier d'influence pour une partie du monde agricole*. Le Monde. Sur :

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/13/agribashing-un-levier-d-influence-pour-une-partie-du-monde-agricole_6029444_3244.html

DJ. (20 février 2020). *Agribashing* : « *Ils se nourrissent de nos peurs !* ». Le Sillon Belge. Sur :

<https://www.sillonbelge.be/5564/article/2020-02-20/agribashing-ils-se-nourrissent-de-nos-peurs>

Belga. (10 décembre 2019). *Des éleveurs manifestent à Bruxelles contre l'« agribashing »*. Le Soir. Sur :

<https://plus.lesoir.be/266053/article/2019-12-10/des-eleveurs-manifestent-bruxelles-contre-l-agribashing>

Demonty, B. Charlet, M. (28 juillet 2000). *Alliance syndicale sur la terre wallonne*. Le Soir. Sur :

https://plus.lesoir.be/art/alliance-syndicale-sur-la-terre-wallonne-dossier-les-sy_t-20000728-Z0JHFJ.html

Law, P. (4 janvier 2001). *Les fermiers wallons parlent d'une seule voix*. Le Libre. Sur :

<https://www.lalibre.be/belgique/les-fermiers-wallons-parlent-d-une-seule-voix-51b87059e4b0de6db9a558f7>

Rédaction. (3 janvier 2001). *La fusion des deux syndicats wallons devient réalité*. La Libre. Sur :

<https://www.lalibre.be/belgique/en-bref-51b87052e4b0de6db9a55818>

Ern, C. (8 février 2013). *2003-2013 : la décennie qui a révolutionné le statut d'indépendant*. L'Avenir. Sur :

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20130308_00278989

Mathieu, C. (2 novembre 2018). *Je suis conjoint-aidant. Quelle pension vais-je toucher ?* L’Echo. Sur :

<https://www.lecho.be/monargent/dossier/questions-de-lecteurs-pension/je-suis-conjoint-aidant-quelle-pension-vais-je-toucher/10065486.html>

Rédaction. (15 mai 2019). *La Fwa fête son centenaire et 100 ans de syndicalisme agricole.* Le Sillon belge. Sur :

<https://www.sillonbelge.be/4260/article/2019-05-15/la-fwa-fete-son-centenaire-et-100-ans-de-syndicalisme-agricole>

Chardon, F. (30 juin 2009). « En 35 ans, je n’ai jamais vu un tel désarroi ni une telle détermination ! ». La Libre. Sur :

<https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2009/07/01/en-35-ans-je-nai-jamais-vu-un-tel-desarroi-ni-une-telle-determination-AQUUJWP4HNMHTAXNP7VGK7EFDU/>

Rédaction. (22 juillet 2011). *Crise du lait : les choses ont-elles changé depuis 2009 ?* RTBF. Sur :

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_crise-du-lait-les-choses-ont-elles-change-depuis-2009?id=6492103

Rousseau, B. (Août 2011). « *Ma plus grande fierté* » est d’avoir amélioré le statut social des indépendants ». SDI. Sur :

https://sdi.be/wp-content/uploads/2020/02/41.-Indépendant-Entreprise-Juin_Juillet_Août-2011-Sabine-Laruelle-Ma-plus-grande-fierté-est-davoir-amélioré-le-statut-social-des-indépendants.pdf

Rédaction. (9 mars 2009). *Plan Famille pour les indépendants.* Femmes d’aujourd’hui. Sur

<https://mamans.femmesdaujourdhui.be/grossesse/plan-famille-pour-les-independants/>

Ernens, C. (16 juillet 2016). *Portrait-robot de l’agricultrice wallonne en 10 chiffres.* L’Avenir. Sur :

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20160715_00854182/portrait-robot-de-l-agricultrice-wallonne-en-10-chiffres

Wuyard, K. (6 mars 2019). *De plus en plus de femmes indépendantes en Wallonie... malgré les défis*. Flair. Sur :

<https://www.flair.be/fr/lifestyle/societe/de-plus-en-plus-de-femmes-independantes-en-wallonie-malgre-les-defis/>

Bansalem, N. (8 février 2020). *Les femmes indépendantes sont de plus en plus nombreuses*. DH Les Sports. Sur :

<https://www.dhnet.be/actu/societe/travail-les-femmes-independantes-de-plus-en-plus-nombreuses-5e6409289978e2051e117412>

Rédaction. (30 septembre 2015). *Sonja Da Becker deviendra présidente du Boerenbond le 1^{er} décembre*. Le Soir. Sur :

<https://plus.lesoir.be/art/1003697/article/economie/agriculture/2015-09-30/sonja-becker-deviendra-presidente-du-boerenbond-1er-decembre>

Quel statut pour le conjoint de l'exploitant agricole ? (s. d.). Les Echos. Sur :

http://www.expert-infos.com/infos/infosnet/k4_10560706.asp?repertoire=

Résumé : Le supplément « *Conjointes-aidantes, les agricultrices belges enfin reconnues* » entend revenir sur la création du statut de conjoint-aidant en Belgique, et ses implications pour les agricultrices wallonnes. Au travers d'une série de portraits écrits et photographiques, ce travail met en avant trois femmes qui ont participé à sa conception et son application.

Mots-clés : supplément, agricultrices, conjoint-aidant, statut social